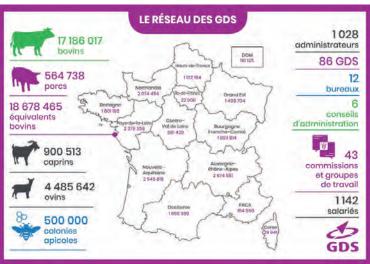


0

Organisation sanitaire nationale









- → Représente les GDS auprès des institutions nationales et européennes
- → Facilite et coordonne les actions des GDS
- → Centre permanent de liaison des GDS



Une structure régionale, OVS animal unique, composé des 12 départements avec 1 section pour chacune des 6 espèces d'animaux de rente.

Objectifs:

- → Représenter, former et défendre tous les éleveurs d'animaux de rente
- → Protéger et améliorer l'état sanitaire et le bien-être des animaux
- → Mettre en œuvre des actions de recherches sur le sanitaire en élevage

Missions:

- → Fédérer les 12 GDS et toutes organisations spécialisées dans le sanitaire en élevage
- → Piloter les actions communes régionales : suivi BVD, mise en place de formations, communication, Wohlfahrtia magnifica, tuberculose, avortement...
- → Assurer la concertation et la mutualisation de moyens des 12 GDS en maintenant le maillage de proximité
- → Etre l'interlocuteur du Conseil régional et des services de l'Etat (DRAAF, SRAI) sur le sanitaire en élevage
- → Assurer les missions d'OVS
- → Collecter le fonds de solidarité Ruminants





Nous contacter GDS Creuse

26 rue Alexandre Guillon - BP201 23004 GUERET Cedex Tél. 05 55 52 53 86 - Fax : 05 55 52 68 43 gds23@reseaugds.com www.gdscreuse.fr





Madame, Monsieur, chers collègues éleveurs,

L'année 2024 ne nous aura pas épargné, entre conditions météorologiques compliquées, récoltes de piètre qualité et la vague de FCO 8 qui nous a submergé, sans oublier la menace de l'influenza aviaire pour les exploitations avicoles et de la Fièvre Porcine Africaine (FPA) pour les suidés. Plus que jamais, ces pathologies viennent rappeler la nécessité d'une gestion sanitaire collective et de la mise en place de mesures de protection individuelles des élevages, pour limiter l'impact clinique et

favoriser les mouvements nationaux et internationaux.

GDS Creuse, au service de toutes les espèces d'animaux de rente

La FRGDS Nouvelle-Aquitaine a été renouvelée comme Organisme à Vocation Sanitaire animal unique pour la période 2025 - 2029, c'est la reconnaissance du travail accompli. Nous développons nos actions multi-espèces au travers de nos sections bovine, ovine, caprine, porcine et équine.

Une situation sanitaire favorable mais il faut rester vigilant

Le travail d'assainissement de l'IBR initié il y a 30 ans touche à sa fin et l'objectif d'éradication en 2027 est à portée de main. Le plan d'assainissement de la BVD se poursuit et les résultats sont encourageants. Sur les porcins, le département est indemne de SDRP et de maladie d'Aujeszky. Si notre situation sanitaire est favorable, restons vigilants sur les mouvements, facteur de risque principal de contamination de nos cheptels, et plus globalement sur la biosécurité de nos élevages. La tuberculose bovine reste à nos portes et nous incite à la prudence.

La « boîte à outils GDS Creuse » pour vous accompagner

Dans le prolongement de notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! » et en relation avec les vétérinaires et les autres partenaires, nous mettons à disposition des outils pratiques d'aide au diagnostic, avec un accompagnement technique et financier. GDS Creuse, c'est aussi le WebGDS, l'information, les formations et le mutualisme que vous retrouverez en parcourant les pages de votre nouveau GDS Creuse Mémo.

Un travail en confiance avec nos partenaires L'histoire des GDS s'est construite conjointement avec les vétérinaires praticiens, nous travaillons au quotidien avec eux et nous sommes très soucieux de l'évolution du maillage vétérinaire sur notre territoire. Et saluons les excellentes relations avec nos autres partenaires, GDS France, FRGDS NA, ASPNA, Conseil départemental, services de l'État, laboratoire Terana Creuse et autres, Chambre d'agriculture et OPA locales qui nous accompagnent au quotidien. Notre objectif commun, un cheptel en bonne santé pour le bien-être des animaux, des éleveurs et de l'environnement.

GDS Creuse est une association d'éleveurs et à l'automne, vous allez élire vos délégués cantonaux, maillon indispensable de la structure. Votre investissement est nécessaire pour permettre aux éleveurs de garder la

main sur le sanitaire. Avec nos meilleurs vœux sanitaires pour la nouvelle année

Les administrateurs et moi-même, ainsi que l'ensemble du personnel de GDS Creuse et de Farago Creuse que je tiens à remercier ici pour son implication et son dévouement, restent à votre disposition pour recevoir tout commentaire, remarque ou suggestion et pour vous fournir tout renseignement complémentaire.

l'âge de la retraite a sonné et je vais laisser la place à une nouvelle équipe en cette année 2025. J'ai totale confiance dans mes successeurs pour poursuivre le travail accompli depuis plus de 70 ans et plus que jamais, je vous souhaite une bonne année sanitaire.

Philippe MONTEIL, Président de GDS Creuse

SOMMAIRE

FRGDS Nouvelle-Aquitaine	p.2
Sommaire, éditorial	p.3
Équipe GDS Creuse	p.4
Les délégués cantonaux	p.5
Les partenaires Elevage	p.6
Tiers-payant	p.7
Analyses de laboratoire	p.9
« Le sanitaire j'adhère!»	p.10

GARANTIES DES ÉLEVA

GARANTIES DES ELE	VAGE
Prophylaxies collectives	p.12
Tuberculose	p.14
IBR	p.16
Ateliers dérogataires	p.18
BVD	p.20
Paratuberculose	p.22

MAÎTRISE DES RISQUES

MIAIT KISE DES KISQUE	-
Biosécurité	p.26
Biosécurité externe	p.27
Contrôles aux mouvements	p.28
Faune sauvage	p.30
Biosécurité interne	p.32
Déchets d'Activité de Soins	p.33
Registre d'élevage	p.35

BOÎTE À OUTILS BOVI

ROLLE & OULITZ ROA	IN
WEBGDS - BSE	p.38
Immunité / Alimentation	p.40
Qualité de l'eau	p.41
Parasitisme	p.42
Reproduction	p.44
Avortements	p.46
Santé du veau	p.48

ENVIRONNEMENT SANITAIRE

EITTING THE ENTER OAT	
Nouveaux installés	p.54
Formation des éleveurs	p.55
CDO maltraitance animale	p.56
FCO/MHE et FMSE	p.58
Fonds de solidarité et FMGDS	p.59

BOITE À OUTILS AUTRES ESPÈCES

DUITE A UUTILS	AUTRES ESPE
Section ovine	p.62
Section caprine	p.63
Section porcine	p.64
Section équine	p.65

FARAGO CREUSE

p. 66 L'équipe Farago Creuse



L'équipe GDS Creuse

CONSEIL D'ADMINISTRATION (Élection du 11 juillet 2024)

Bureau

Président: Philippe MONTEIL - Bussière - 23130 LE CHAUCHET (élu 2022) Éleveur 1er Vice-pdt: Nicolas ATHANASSIADIS - 34, r des Tanneries - 23210 BENEVENT L'ABBAYE GTV 23 2eVice-pdte: Christel DERBOULE - 2, La Cheville - 23170 TARDES (élue 2024 -> 2025) Éleveur 3e Vice-pdt: Pascal JOSSE - Le Brac - 23300 ST AGNANT DE VERSILLAT (élu 2024) Éleveur Secrétaire: Amélie AZAM - 2, Le Mont - 23700 MAINSAT (élue 2023) Éleveur Secrétaire Adjointe : Bénédicte AUDOINAUD — Montoys —23290 FURSAC (élue 2024) Éleveur Trésorier: Bernard VIALATOUX - Soumeix - 23460 ROYERE DE VASSIVIERE (élu 2024) Éleveur Trésorier adjoint : Denis RAVEL – 2, Dondanette – 23700 LES MARS (élu 2023) Éleveur

Autres membres du Bureau

Sylvain PARIS – 2, Le Masroudier – 23110 SANNAT (élu 2023) Éleveur Jean-Philippe BUFFET – L'Isle - 23240 LE GRAND BOURG (élu 2022) Éleveur

Autres membres du Conseil à voix délibérative

Jean-Yves DEBROSSE - Lascoux - 23800 MAISON FEYNE (élu 2024) Éleveur Fabrice DESRIEUX - Le Baron - 23360 NOUZEROLLES (élu 2022) Éleveur Christophe BRIDIER – 9, La Villetelle – 23000 SAINT FIEL (élu 2023) Éleveur Christelle JUNG - 2, Place du Marché - 23700 AUZANCES **Ordre Vétérinaire** Xavier HUGUET - 72, Grande Rue - 23160 AZERABLES SDVEL23 Bertrand LABAR - Canton Le Grand Bourg **Conseil Départemental** Jean-Marie COLON Le Masneuf - 23250 LA CHAPELLE SAINT-MARTIAL Chambre d'Agriculture Samuel BRY - Les Quatre routes - 23320 SAINT VAURY

Organigramme



Philippe MONTEIL Président



Christophe LE MAUX Responsable



Boris BOUBET Directeur Vétérinaire conseil



Annie FOREST Accueil Comptabilité



administratif



Marien BATAILLE Communication Section petits ruminants **CDO Maltraitance** Faune Sauvage, DAS



Patricia MORIN et Camille LOIREAU-REDON Prophylaxies et introductions



Aurélie DEFRENAIX et Émilie AMEAUME Saivi BVD, paratuberculose, section équine, section porcine



Aurélie PERRIER et Pauline PERREAUT Suivi administratif BVD, tiers-payant, WebGDS et ateliers dérogataires



GDS Creuse = 63 délégués cantonaux

(Administrateurs)

AHUN: 3 délégués

Francis COUDERTChasselines23480 ST MICHEL DE VEISSEClaude COUQUETPonsat23250 ST GEORGES LA POUGEFlorent MOREAUGénétine23250 PONTARION

AUBUSSON: 3 délégués

 Amélie BEC-AZAM
 2, Le Mont
 23700 MAINSAT

 Pierre CLERMONTEL
 Le Bourg
 23190 LUPERSAT

 Franck BEZON
 Baboneix
 23200 LA CHAUSSADE

AUZANCES: 7 délégués

Didier DUBOSCLARD 23260 MAGNAT L'ETRANGE Gaschard Jean Michel DESARMENIEN 23700 ROUGNAT Charousseix Jean Luc MONGOURD 23700 CHARD Bariteaux **Robin LECLERC** 23260 SAINT BARD Chazepaud Sébastien BROUSSE La Chassagne 23420 MERINCHAL Dondanette **Denis RAVEL 23700 LES MARS** Villefavent **Mickael MAGNIER** 23700 DONTREIX

BONNAT: 4 délégués

 Ludovic METON
 14, Le Quérut
 23220 BONNAT

 Didier RAPINAT
 La Verrière
 23270 ST DIZIER LES DOMAINES

 David DESASSURE
 Etat
 23220 CHENIERS

 Sébastien PAROT
 Rebouyer
 23350 GENOUILLAC

BOURGANEUF: 4 délégués

Yannick SULPICELe Bourg23400 FAUX MAZURASGérard VALAUDMurat23400 ST DIZIER MASBARAUDDavid BOUCHERLe Monteil23400 ST DIZIER MASBARAUDEric MONTLARON1, Chauverne Piolet23400 ST DIZIER MASBARAUD

BOUSSAC: 2 délégués

Max CHEZEAUD15,Chatres23600 SOUMANSThierry LEMASSONLa Brousse23600 ST SILVAIN BAS LE ROC



DUN LE PALESTEL : 5 délégués

Fabrice DESRIEUXLe Baron23360 NOUZEROLLESLionel LAVALETTELa Chinaud23450 FRESSELINESLaurent BERGER15, Le Grand Marseuil23800 LA CELLE DUNOISEJean Yves DEBROSSELascoux23800 MAISON FEYNEJulien PLANCHATLa Quénière23800 VILLARD

EVAUX LES BAINS: 7 délégués

Thibault AUBERT 1. Malleville **23110 RETERRE Sylvain PARIS** Masroudier 23110 SANNAT 5. Rue du Gasnon **Christian THURET 23170 NOUHANT Agnès BALLET** 10, Puylatat 23110 SANAT Joël ROUGERON 3, Chaumazelle 23110 ST JULIEN LA GENETE Mathéo COHADE 2, La Couture 23110 EVAUX LES BAINS **Christel DERBOULE** La Cheville **23170 TARDES**

FELLETIN: 4 délégués

Jonnhy BETOULAUDMazeau Soumeix23460 ROYERE DE VASSIVIEREBernard VIALATOUXVillard23460 ROYERE DE VASSIVIEREBertrand PAULYLe Bignat23200 MOUTIER ROZEILLEEric FOLLEZOULe Cousseix23500 CROZE

GOUZON: 7 délégués

Philippe MONTEIL La Bussière 23130 LE CHAUCHET Pascal COURTITARAT Chaises 23130 ST DIZIER LA TOUR **Marie Odile DAVID Batacourat** 23140 CRESSAT **Régis DESFOUGERES** 23140 PIONNAT 5, La Peyre **Stéphane CHATONNET** Montcheny 23270 LADAPEYRE 23130 PEYRAT LA NONIERE **Olivier MOREAU** La Foudrasse **Thierry JAMOT** 23200 ST MEDARD LA ROCHETTE **Fontanas**

GRAND BOURG: 7 délégués

Véronique BOUZONNIE La Grande Faye 23240 LE GRAND BOURG **Christophe DELUCHAT** 23210 BENEVENT L'ABBAYE Sigoulet Jean Philippe BUFFET 23240 LE GRAND BOURG Lisle Nicolas URBAIN La Bussière 23290 FURSAC **Romain MOREAU** 4, La Valodie 23210 AULON Bénédicte AUDOINAUD 15, Montoys 23290 FURSAC **Damien GUILLON** La Chaise 23240 ST PRIEST LA PLAINE

GUERET : 6 délégués

Didier LAVAUD 23000 ST VICTOR EN MARCHE Roubeau **Christophe BRIDIER** La Villetelle 23000 ST FIEL 39, Claverolles 23000 ST SULPICE LE GUERETOIS Sébastien MAUVY **Caroline THIONNET** Villard 23000 ST SULPICE LE GUERETOIS **Didier DEJOUHET** 23320 ST VAURY Le Masbrenier **Cédric AUFAURE** 23380 AJAIN Les Chassagnes

LA SOUTERRAINE : 4 délégués

Marie DEGAYPuy Chevrier23300 ST PRIEST LA FEUILLEPascal JOSSELe Brac23300 ST AGNANT DE VERSILLAT

Aurélien BOUCHERON Fongeneuil 23300 NOTH

Bruno FORGE La Bauche 23300 ST MAURICE LA SOUTERRAINE

GDS Creuse, l'association sanitaire des éleveurs

Nous avons pour principal objet de défendre, représenter, former, informer et accompagner tous les éleveurs de toutes les espèces d'animaux de rente dans le domaine sanitaire animal. Nos principes fondateurs sont l'indépendance, l'impartialité et la solidarité. De par la reconnaissance OVS (Organisme à Vocation Sanitaire) nous sommes au contact de tous les éleveurs via les missions officielles déléquées par l'Etat pour la surveillance des maladies catégorisées B, C et D pour les prophylaxies et les mouvements.

99,8% des éleveurs bovins et 90% des éleveurs petits ruminants professionnels sont adhérents à notre structure

Vous pouvez avoir accès à des fonds spécifiques locaux, régionaux et nationaux (en cas de coups durs ou d'accompagnement pour les plans de lutte, les analyses, l'élimination des animaux, ...). Vous profitez des tarifs négociés au niveau des différents laboratoires d'analyses, le tout dans le cadre du service de tiers payant.

C'est être acteur d'un réseau sanitaire

Les élus qui vous représentent au niveau local (GDS), régional (FRGDS), national (GDS France) voire européen (FESASS) viennent des GDS. Les échanges permanents permettent une prise en compte des réalités de l'élevage. Il est nécessaire que les éleveurs s'investissent dans ce réseau pour rester acteur des évolutions.

C'est bénéficier du mutualisme, du fonds de solidarité et du système « Tiers payant »

Étre adhérent à GDS Creuse

C'est bénéficier d'un réseau de compétences techniques

C'est bénéficier d'outils d'aide au diagnostic

Les GDS et les vétérinaires ont développé des outils propres aux besoins de leurs adhérents. La structuration en réseau permet de mettre à disposition et partager les outils ainsi que d'en créer de nouveaux selon les besoins du terrain (diagnostics avortement, auto-diagnostic biosécurité, billet de garantie conventionnelle, etc.).

Une région grande et très diversifiée nous permet de profiter des spécificités de chacun, d'outils et compétences partagés (formations, communication, conseils, référents techniques, etc.)





Depuis plusieurs années, nous avons mis en place et progressivement élargi notre système de « tiers payant » pour nos adhérents. Nous centralisons les honoraires vétérinaires de prophylaxie et de mouvements et toutes les analyses de ruminants. Après avoir réglé mensuellement les factures globales aux laboratoires et aux vétérinaires, nous les refacturons aux éleveurs concernés, déduction faite des différentes aides et/ou mutualisations. Concernant vos cotisations, elles nous permettent de faire fonctionner GDS Creuse, de financer les actions de la boîte à outils, de mutualiser intégralement les analyses leucose et varron, les mélanges IBR et BVD ou encore le reste à charge pour les cheptels en suivi tuberculose. Une partie contribue également au fonctionnement des structures régionales et nationales.





Ce schéma original, construit depuis les années 2000, montre tout son intérêt pour les éleveurs avec la possibilité de bénéficier de tarifs négociés auprès de Terana Creuse et des conventions avec le Conseil départemental.



Nous vous rappelons que chaque appel de prestations émis est à régler dans le mois qui suit son émission. Tout retard dans le règlement des appels de prestations est préjudiciable à l'ensemble des éleveurs, a un impact sur la pérennité de notre fonctionnement mais aussi sur nos partenaires (vétérinaires, laboratoire, ...).

En cas de difficulté, nous restons à votre entière disposition pour étudier toute possibilité d'échéancier et aucun agio, ni frais de dossier ne sont comptés.



Assurez votre exploitation et vos projets à chaque étape de votre vie avec nos experts.

Groupama d'Oc - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc - Siège social : 14 rue de Vidailhan, CS 93105, 31131 BALMA Cedex - 391 851 557 R.C.S TOULOUSE - Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09. Crédit photo : Aurélien Chauvaud. MJ 14757, 102024



Les analyses de laboratoire,

un complément indispensable de la boîte à outils GDS Creuse

Autopsie, parasitologie, bactériologie, virologie, PCR, sérologie, ELISA... Le vocabulaire de laboratoire est riche et il est parfois difficile de s'y retrouver. Connaître quelques définitions permet de mieux comprendre les analyses et ce que l'on peut en attendre.

Analyses directes:

On recherche le pathogène lui-même, un élément comme son ADN ou ses œufs

- → Autopsie : examen intéressant, mais à effectuer le plus rapidement possible
- → Parasitologie : recherche par coproscopie des œufs ou des larves des parasites. Intérêt variable selon les parasites, la saison, l'âge des animaux.
- → Bactériologie : mise en culture de l'échantillon pour identifier une bactérie. Elle peut être complétée par un antibiogramme pour choisir l'antibiotique le plus adapté.
- → Virologie: la recherche directe est une technique plutôt expérimentale, c'est pourquoi la technique la plus employée est la PCR, qui permet de mettre en évidence l'ADN ou l'ARN d'un pathogène. Très sensible et spécifique.

Analyses indirectes:

On recherche les anticorps, témoins du passage du pathogène. On parle de **sérologie**. Elle peut se faire sur sang ou sur lait... Il peut y avoir interférence avec les anticorps des vaccins ou les anticorps maternels qui vont positiver les sérologies (exemple : analyses prophylaxie)





Un partenariat historique avec le Conseil départemental

Depuis le début des années 2000, des conventions financières sont établies entre le Conseil départemental et GDS Creuse. À travers ce partenariat renouvelé, nous accompagnons les éleveurs dans leur démarche d'amélioration du statut sanitaire des cheptels dans un contexte économique toujours plus tendu et un niveau d'exigence sanitaire toujours plus élevé. En 2024, le Département a apporté son soutien financier à hauteur de 195.000 € au travers de 3 conventions relatives à la prévention et à la lutte contre les maladies des bovins, ovins, caprins et équins et aux autocontrôles fermiers mais également pour le sanitaire porcin au travers de l'Association Sanitaire Porcine de Nouvelle Aquitaine – ASPNA. Nous sommes également engagés aux côtés des agriculteurs, des vétérinaires et du GDS via le Plan Vétos 23 pour aider au maintien du maillage vétérinaire.



POUR ASSURER LA **SANTÉ ANIMALE**

- Dépistage des maladies & diagnostic vétérinaire
- Génétique bovine
- Analyses des eaux& produits alimentaires









9

LABORATOIRES D'ANALYSES POUR LA SANTÉ PUBLIQUE



Le sanitaire... j'adhère!

Renforçons notre coopération pour un troupeau sain, sûr et rentable

Je fais mon bilan reproduction et sanitaire

- ✓ Bilan reproduction
- ✓ Etat des lieux pathologies, mortalités
- Niveau d'équilibre ou de déséquilibre de mon cheptel

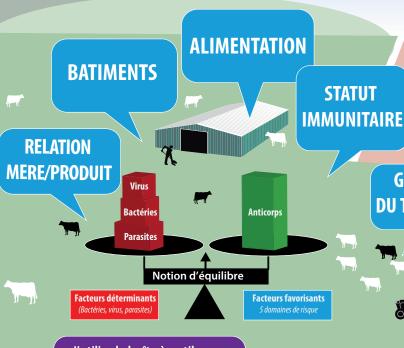
Je définis la priorité sanitaire de mon élevage

Bilan sanitaire prérempli



Je détermine les facteurs de risques de mon élevage

J'apporte des garanties



Registre d'élevage

GESTION DU TROUPEAU

Informations sur la Chaine Alimentaire

Garanties de cheptel (brucellose, tuberculose, IBR, paratuberculose...)

J'utilise la boîte à outils



Bilan sanitaire prérempli

DAS et autocontrôles

Formations

Plans de lutte et de prévention

Visites d'élevage

Filiale de services Aides au diagnostic

Offre de services vétérinaires

Je maîtrise les risques

Introductions

Biosécurité externe

Suivis et surveillances épidémiologiques Actualités sanitaires

Pasteur: « Le microbe n'est rien, le terrain est tout »



PROPHYLAXIES BOVINES

Pour un maintien des qualifications et appellations

J'apporte des garanties...

- ▶ BRUCELLOSE => 1 LGM par an pour les élevages laitiers ou PS sur 20 % des animaux de plus de 24 mois déterminés par un algorithme national et analyses EAT individuelles.
- LEUCOSE => 1 LGM tous les 5 ans pour les élevages laitiers ou PS tous les 5 ans sur 20 % des animaux de plus de 24 mois déterminés par un algorithme national et analyses mélange.
- TUBERCULOSE => (IDC) tous les bovins + 12 mois élevages bovins classé à risque
- IBR => avec des dépistages adaptés dans les cheptels indemnes et renforcés pour les non indemnes accompagnés d'une possible obligation d'éliminer les animaux positifs :
 - 1) <u>Les cheptels indemnes d'IBR depuis moins de 3 ans =></u> 6 LGM par an pour les élevages laitiers ou PS
 - 2) <u>Les cheptels indemnes d'IBR depuis plus de 3 ans =></u> 1 LGM par an pour les élevages laitiers ou PS IBR sur 40 animaux déterminés par un algorithme national, analyses IBR mélange. Nous demandons de respecter les animaux notés sur le DAP (minimum 30 animaux sur 40 doivent être les bons animaux, 10 maximum peuvent être changés). Pour les cheptels en dépistage paratuberculose et pour les cheptels avec plus de 200 animaux de plus de 24 mois, il peut y avoir plus de 40 prélèvements à réaliser (ex: brucellose et/ou leucose (tous les 5 ans) = 20 % des animaux de plus de 24 mois).
 - 3) <u>Les cheptels indemnes d'IBR avec un atelier dérogataire "tout vacciné" et/ou un centre de</u> <u>rassemblement =></u> classés à risque, 6 LGM par an pour les élevages laitiers ou prophylaxie sur tous les animaux de plus de 24 mois et analyses IBR mélange.
 - 4) <u>Les cheptels en cours de qualification, en cours de gestion, en assainissement, retirés ou non</u> <u>conformes => PS sur tous les animaux de plus de 12 mois et analyses IBR individuelles. Les mâles non</u> reproducteurs destinés à l'engraissement sont dépistés sur la base du prélèvement d'un échantillon de 25 animaux et tous les animaux si leur nombre est inférieur à 25. Les mâles engraissés restants peuvent-être écartés du dépistage sur déclaration du vétérinaire sanitaire (VS).

NB : Pour un cheptel ne détenant pas de bovin de plus de 24 mois, la prophylaxie sera à faire sur les animaux de plus de 12 mois.

- VARRON => dépistage orienté et aléatoire
 - ... avec si besoin d'autres recherches possibles...
- **PARATUBERCULOSE**
- **BESNOITIOSE**
- **PARASITISME**
- PAG (protéines associées à la gestation)
- ... sans oublier un accompagnement technique et financier de GDS Creuse

... pour un bénéfice collectif et individuel



Pour plus de renseignements :

- → Camille LOIREAU-REDON: camille.loireau-redon.gds23@reseaugds.com
- → Patricia MORIN: patricia.morin.gds23@reseaugds.com
- → Aurélie DEFRENAIX : aurelie.defrenaix.gds23@reseaugds.com
- → Christophe LE MAUX : christophe.le-maux.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre article correspondant sur notre site www.gdscreuse.fr - Onglet « Garantie élevage »

Prophylaxies collectives



TOUS: si vous détenez au moins un bovin, vous devez réaliser la prophylaxie.

A quelle période?

La campagne de prophylaxie se déroule du 1er octobre 2024 au 31 mai 2025.

- → Sauf cas de force majeure dûment notifié à la DDETSPP, la qualification des cheptels dont la totalité de la prophylaxie ne sera pas terminée au 31 mai pourra être suspendue, retirée voire non conforme jusqu'à la réalisation des actions correctives.
- → Le délai entre le début et la fin de prophylaxie ne doit pas excéder 90 jours.

Comment ?

- → **Sur lait :** pour les élevages laitiers qui livrent en laiterie de manière continue, les analyses sont effectuées sur le lait de tank (LGM).
- → **Sur sang :** pour les autres élevages laitiers (producteurs fermiers ne livrant pas en laiterie, production discontinue) et les élevages allaitants, des prises de sang sont réalisées (modalités détaillées ci-contre).

« Il incombe aux détenteurs des bovinés de prendre sous leur responsabilité toutes dispositions nécessaires pour aider à la réalisation des mesures prescrites par l'arrêté préfectoral portant organisation des opérations obligatoires de prophylaxie collective, notamment en assurant la contention de leurs animaux ». Dans le cadre de notre mission de mutualisme, avec notre mutuelle sanitaire en élevage bovin, nous effectuons une prise en charge lors de fracture ou de strangulation sur les bovins soumis à intervention pendant les opérations de prophylaxie réalisées avec des conditions de contention conformes.

Qui réalise les prélèvements?

Votre vétérinaire sanitaire (VS). Le changement de vétérinaire sanitaire ne peut intervenir qu'entre deux campagnes soit après le 31 mai et avant le 1^{er} octobre de la campagne suivante.

Quelles analyses? (détail ci-contre)

Obligations réglementaires : surveillance de 5 maladies : brucellose, leucose, IBR, varron et tuberculose.

Recherches volontaires : paratuberculose, besnoitiose, sérologie grande douve, PAG... Le maintien en sérothèque 12 mois par Terana Creuse permet de rattraper un oubli, n'hésitez pas à y recourir en cas de besoin.

Modalités pratiques

Une intervention spécifique de prophylaxie est programmée pour chaque élevage de notre département. Cette dernière est réalisée par le VS. En début de campagne, nous transmettons à chaque VS la liste des cheptels pour lesquels une intervention est programmée avec les dates prévisionnelles. Des modifications peuvent intervenir pour les dates prévisionnelles sur simple demande. Ensuite, 15 jours avant chaque date prévisionnelle et par quinzaine, nous fournissons un DAP actualisé pour chaque intervention du VS et systématiquement une copie est envoyée à l'éleveur pour qu'il puisse préparer les animaux concernés.

Qu'est-ce qu'un DAP?

Le Document d'Accompagnemet des Prélèvements (DAP) se compose minimum de 2 pages, et il recence les différentes analyses programmées pour un atelier et les animaux concernés :

1re page du DAP:

<u>Les cadres « Exploitation » et « Commémoratifs » :</u> sont repris vos coordonnées, celles de votre vétérinaire sanitaire et du Laboratoire Départemental d'Analyses (Terana Creuse à Ajain pour nous), ainsi que vos qualifications (brucellose, leucose et tuberculose), appellations (IBR et varron) et apport de garantie (paratuberculose).

<u>Le cadre « Demandes »</u>: brucellose, leucose, IBR, paratuberculose et/ou hypodermose. Le nombre de bovins à prélever est inscrit en face de chaque demande d'analyse. Le vétérinaire sanitaire reste seul prescripteur des demandes d'analyses et modifie les demandes si besoin. L'éleveur valide cette prescription en signant le DAP. Les retraits et/ou ajouts doivent être indiqués clairement ici.

Attention: la 1^{re} page du DAP doit suivre tout prélèvement de prophylaxie après avoir été complétée (cadre « Informations à compléter ») et signée par le vétérinaire et l'éleveur. En cas de litige, la signature de la 1^{re} page du DAP par l'éleveur permet de lever ce litige.

Le cadre « Commentaires DAP » : il comprend des mentions à noter et le vétérinaire indique le temps total si une majoration horaire est demandée (NB : une vacation déplacement est comptée pour chaque passage).

Le cadre « Informations à compléter »: le vétérinaire note la date d'intervention, le nombre de prélèvements réalisés à cette date, coche totale, partielle ou fin (1 seule mention cochée) et signe.

2e page et plus :

elles comprennent la liste des animaux à préparer pour l'intervention du VS. En face de chaque bovin sont indiquées les analyses programmées (BRU: Brucellose, LEU: Leucose, TUB: Tuberculose, VAR: Varron, PTU: Paratuberculose et/ou IBR).

Après la liste des animaux se trouvent les « surnuméraires » étiquettes 001, 002, 003... elles sont utilisées dans le cas où un bovin est prélevé mais pas mentionné sur la liste.



Un investissement technique et financier de GDS Creuse

Notre implication dans les prophylaxies collectives constitue un de nos métiers premiers depuis notre création, il y a 70 ans. Grâce à la mobilisation de tous

(éleveurs, vétérinaires, laboratoire d'analyses, DDETSPP, GDS), les résultats sont patents et l'action se poursuit pour la santé de nos cheptels et les atouts commerciaux conformément à notre adage: « pour un troupeau sain, sûr et rentable ». L'application des mesures IBR de la LSA, fruit d'un travail collectif initié il y a 30 ans, a déjà permis à l'élevage creusois d'économiser plusieurs centaines de milliers d'euros et cela permet de financer le plan BVD en limitant le recours aux fonds de réserves de votre GDS.

Notre investissement est technique et financier à travers nos conventions et le tiers-payant qui permettent des allègements administratifs (seuls les résultats de prophylaxie non-négatifs vous sont transmis sauf si vous en faites la demande, vous pouvez également les consulter via WebGDS) et financiers (coûts diminués pour les analyses, mutualisation des analyses et des résultats positifs). Il est également présent, en relation avec les vétérinaires et la DDETSPP dans les plans d'assainissement ou lors de tout résultat « discordant ». Depuis le 1^{er} décembre 2016, suite aux 6 audits COFRAC (suivant la norme NF EN ISO/CEI 17020 : 2012) réalisés, le GRASL puis la FRGDS Nouvelle-Aguitaine ont obtenu leur accréditation et ce jusqu'au 31/12/2029.

QU'EST-CE QUE LA TUBERCULOSE BOVINE ?

Mycobacterium bovis

La tuberculose bovine est une maladie infectieuse transmissible à l'homme (zoonose) causée principalement par la bactérie Mycobacterium bovis (M. bovis). Cette bactérie peut infecter de nombreuses espèces domestiques et sauvages, particulièrement les bovins et les cervidés, mais aussi les sangliers, blaireaux ou renards. Elle peut résister des mois dans le milieu extérieur. Chez les bovins, l'infection est souvent inapparente, les symptômes cliniques n'apparaissant que tardivement au cours d'une évolution qui est en général très longue. Ce sont notamment les pertes indirectes que cette maladie génère qui ont un fort impact économique pour la filière (impossibilité de vendre des animaux vivants, le lait cru, les semences, etc.).

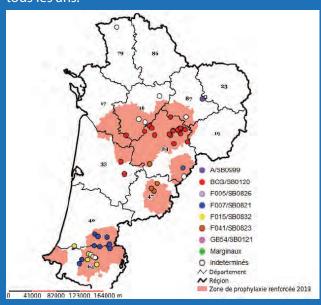
La tuberculose bovine est une maladie très ancienne en France. En 1954, 16 % des élevages creusois étaient infectés. Avec la création des GDS et le lancement des programmes de prophylaxie, la situation s'est rapidement améliorée.

Depuis 2000, la France est considérée comme officiellement indemne de tuberculose bovine par l'Union européenne, malgré la persistance chaque année d'une centaine de foyers en élevage.

700 0.18% 0,16% 0.14% 500 0,10% 0.08% 300 0.06% 200 0,04% 100 0.02% 2007 2009

Evolution de la tuberculose en France

Dans certaines régions, on constate augmentation régulière depuis 2004. En Nouvelle-Aquitaine, entre 60 et 100 foyers sont découverts tous les ans.



Situation régionale 2023



LES CRITERES DE STATUT INDEMNE **POUR LA TUBERCULOSE BOVINE**

- → Pour l'obtention du statut officiellement indemne. la prévalence annuelle des troupeaux infectés doit être inférieure à 0,1 % pendant six ans.
- → Pour le maintien du statut, le taux de troupeaux officiellement indemnes doit être supérieur à 99,9 % au 31 décembre de chaque année

FACTEURS DE RISQUES :

- → Les introductions de bovins infectés.
- → Les contacts directs entre bovins : pâturage en commun, contacts au travers et par-dessus des clôtures, divagation d'animaux...;
- → Les contacts indirects entre bovins d'exploitations différentes : via les effluents, le partage de matériel, partage de pâtures, de points d'eau ou d'aliments...;
- → Les contacts directs ou indirects avec la faune sauvage : partage d'aliments ou de points d'eau, fréquentation de pâtures par la faune sauvage, intrusion de la faune sauvage dans les bâtiments.



Je protège mon troupeau

Il faut mettre en œuvre des mesures de biosécurité pour limiter ces facteurs de risque (pages 26, 27 et 32)

RÈGLEMENTATION

À ce jour, la Creuse est indemne de tuberculose mais un foyer a été identifié en 2023 sur une commune limitrophe en Haute-Vienne (Moissannes).

Les éléments épidémiologiques recueillis pour ce cas sont encourageants sur le risque de contamination d'autres cheptels. Seuls les éleveurs bovins de la commune d'Auriat et les cheptels pâturant dans la Zone de Prophylaxie Renforcée (ZPR), soit **douze élevages** au total (10 identifiés en 2023 + 2 identifiés en 2024), sont concernés par la mise en place de cette prophylaxie tuberculose pour 3 ans et 1 cheptel suite à l'introduction d'un animal issu d'un foyer.







Elle concerne **100** % des bovins de plus de 24 mois, en intradermotuberculination comparative (IDC) afin d'écarter les réactions croisées avec d'autres mycobactéries (aviaire ou celle de la paratuberculose par exemple).

La contention des animaux est une condition indispensable à mettre en place par l'éleveur le jour de l'IDC et 3 jours plus tard lors du contrôle. Le vétérinaire réalise l'IDC en plusieurs étapes : tonte de la zone d'injection, mesure du pli de peau au cutimètre, injection de la tuberculine dans le derme.

72h00 plus tard, le vétérinaire palpe la zone avec nouvelle mesure au cutimètre si le moindre épaississement est constaté.

GDS Creuse accompagne les éleveurs concernés avec une mutualisation des surcoûts liés à cette prophylaxie (reste à charge éleveur et vacations de lecture) sous condition que tous les dépistages ont été réalisés conformément à la réglementation.





Pour plus de renseignements :

- → Boris BOUBET: boris.boubet.gds23@reseaugds.com
- → Christophe LE MAUX : christophe.le-maux.gds23@reseaugds.com
- → DDETSPP de la Creuse

Pour une information plus complète,

→ Les articles tuberculose sur notre site www.gdscreuse.fr



Finaliser l'assainissement IBR...

Cheptels non indemnes:

- Dépistage en analyse individuelle à partir de 12 mois
- ▶ Pas de commercialisation possible vers l'élevage
- Quarantaine avant départ 21 jours et prise de sang datant de moins de 15 jours si transport abattoir non direct ou atelier d'engraissement non indemne

... pour aller vers un pays « Indemne » et faciliter les échanges.

IBR qu'est-ce que c'est ?

La rhinotrachéite infectieuse bovine ou IBR est une maladie virale spécifique des bovinés. Les deux manifestations cliniques les plus rencontrées sont : la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) avec une atteinte du système respiratoire et la vulvo-vaginite pustuleuse infectieuse (IPV) sur la fonction reproduction. La contamination s'effectue par contact étroit entre les bovins, le plus souvent de mufle à mufle, le virus est peu résistant dans le milieu extérieur. Lorsque le virus IBR infecte un animal, il se dissémine dans son organisme. Il induit des réactions de défense (immunité) avec l'apparition d'anticorps (sérologie positive dans les 15 jours qui suivent l'infection). Toutefois, l'animal n'arrive pas à se débarrasser du virus (c'est ce qu'on appelle la latence) et peut le réexcréter sous l'effet de certains facteurs (stress). L'IBR n'est pas une zoonose (maladie contagieuse à l'homme). C'est une maladie réglementée en France et en Europe.

Mention « positif IBR »

La mention « bovin positif en IBR » et la surimpression « POSITIF IBR » apparaissent sur l'ASDA de tous les animaux infectés d'IBR et sur les animaux issus de cheptels « non conforme » et « retiré ».



BOVIN NON DEPISTE IBR

HHH

BOVIN NON DEPISTE IBR

BOVIN NON DEPISTE IBR BOVIN NON

DEPISTE IBR

BOVIN NON DEPISTE IBR

Etiquette « Bovin non dépisté IBR »

L'étiquette « Bovin non dépisté IBR » est à coller sur l'ASDA des animaux venant de cheptels non indemnes destinés à l'abattoir en transport direct. Elle dégage l'éleveur de sa responsabilité.

Pour plus de renseignements :

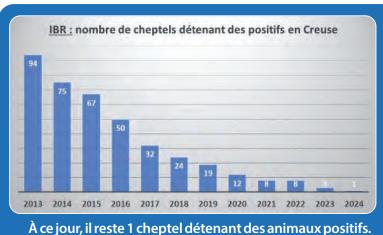
- → Camille LOIREAU-REDON: camille.loireau-redon.gds23@reseaugds.com
- → Patricia MORIN: patricia.morin.gds23@reseaugds.com

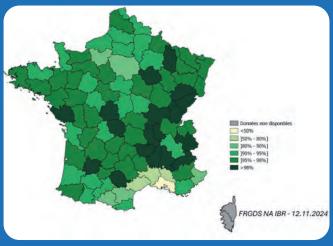
Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr:

- → L'article correspondant « Prophylaxie de l'IBR, bilan et perspectives »
- → L'onglet « garanties élevages » pour savoir si un cheptel français est sous appellation IBR

Finalisation de l'assainissement IBR

Depuis le 21 avril 2021, la LSA s'applique dans tous les Etats membres de la Communauté Européenne. Cela entraine des adaptations législatives dans chaque pays, en France, elles sont inscrites dans l'arrêté ministériel du 10 juin 2024. L'objectif final est une éradication de l'IBR en France à l'horizon 2027. La Creuse est en bonne voie pour atteindre l'éradication, récompense d'un travail de longue haleine.

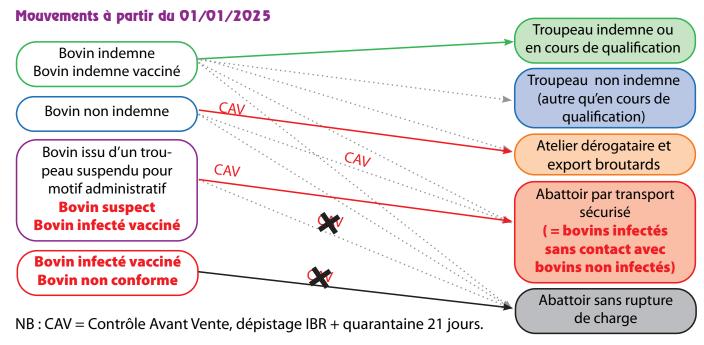




NOUVEAUTÉ 2025

Pour préserver cette situation, à compter du 1^{er} janvier 2025, les cheptels à fort taux de rotation devront faire une prise de sang systématique à l'introduction.

Renforcement des restrictions aux mouvements pour les bovins non indemnes







GDS Creuse accompagne les élevages en assainissement

L'accompagnement de GDS Creuse est technique (informations et actions lors de résultats positifs, suivis des cheptels en assainissement) et financier (mutualisation du coût des analyses, aides à la vaccination). En début de campagne, nous avons contacté les éleveurs avec des bovins positifs au sein de leur cheptel pour convenir d'un calendrier d'élimination.

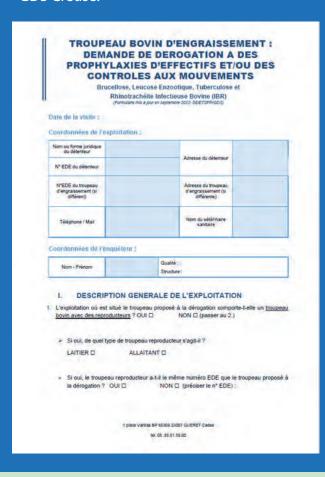


Atelier d'engraissement dérogataire en bâtiment dédié. À quoi ça correspond ?

C'est un atelier exclusivement d'engraissement dont le(s) bâtiment(s) est (sont) totalement fermé(s) et isolé(s) du cheptel allaitant et/ou laitier que l'éleveur peut détenir à côté et où aucune reproduction n'est autorisée ni aucune sortie en pâture. Tous les bovins

détenus sont porteurs d'ASDA jaunes et ils ne peuvent jamais revenir dans le circuit des ASDA vertes. Cet atelier a donc des qualifications dérogataires spécifiques, sans suivi en prophylaxie collective.

Lors de chaque création, une première visite de mise en place, vérification et de validation est réalisée par le service santé animale de la DDETSPP. Ensuite, une visite annuelle obligatoire de maintien dans chaque atelier dérogataire est réalisée par le vétérinaire sanitaire et le compte-rendu de cette dernière nous est transmis (ou à la DDETSPP) pour vérification, enregistrement et facturation en tiers-payant GDS Creuse.



ASDA JAUNE, détenue par les animaux en atelier d'engraissement :



Transmission d'informations sur la chaîne allomentaire Jeduces guer de Bosel. - publicates publicates ayent la cella la desta d'alem crantes avet pui pui somme. Cel emmand dut pui des présentates à l'alembre - publicate d'artificates ayent la cella publicate des des des des alembres de l'alembres de l

Pour plus de renseignements :

- → Pauline PERREAUT : pauline.perreaut.gds23@reseaugds.com
- → Aurélie PERRIER: suivi administratif aurelie.perrier.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr:

→ L'article 2023 09 13 IBR mise en application dérogataire



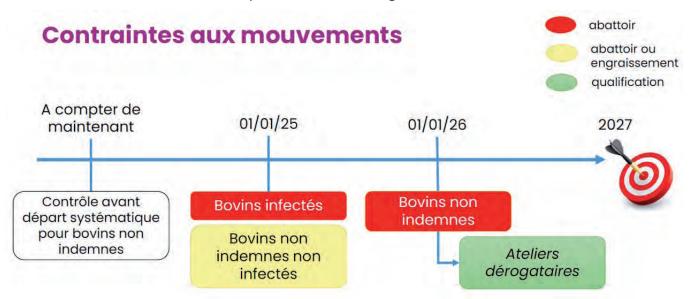




IBR – Arrêté ministériel du 10 juin 2024 Un durcissement pour les animaux non indemnes d'IBR

Chronologie des mesures du programme IBR

Les mesures vont progressivement évoluer, avec un durcissement de la commercialisation des animaux non-indemnes et de nouveaux statuts pour les ateliers dérogataires.



Qualification « indemne d'IBR » progressive des ateliers dérogataires un protocole de transition -> 31/12/2026

- a) il ne détient aucun bovin non indemne
- b) les bovins indemnes ou indemnes vaccinés introduits n'ont pas été en contact avec des bovins de statut inférieur dans le centre de rassemblement

et

OPTION 1 : les bovins introduits depuis au moins 24 mois sont indemnes d'IBR ou indemnes d'IBR vaccinés

OPTION 2: les bovins introduits depuis au moins 12 mois :

- a. sont indemnes d'IBR ou indemnes d'IBR vaccinés
- b. ont été vaccinés à l'introduction dès lors qu'ils ont été en contact avec des bovins non indemnes encore détenus dans le troupeau

En Creuse, tous les ateliers dérogataires sont informés de chaque anomalie relevée et des mesures à mettre en place en relation avec le vétérinaire sanitaire.

Pour une éradication d'ici 2027, une vigilance accrue sur les circuits est importante

Cette nouvelle mesure ne prend pas en compte le risque lié aux contaminations lors du transit et impose donc un suivi sans faille et une grande rigueur lors des opérations de chargement / déchargement. Pour tout mouvement, une réflexion spécifique et un travail commun s'avèrent indispensables avec les opérateurs pour faciliter leur suivi.



BVD: Une maladie à impact sanitaire et économique

QU'EST-CE QUE LA BVD?

La BVD (Diarrhée Virale Bovine) ou maladie des muqueuses est une maladie virale très contagieuse des bovinés qui se transmet par contact ou par transmission verticale, de la mère au fœtus.

Le **pouvoir immunodépresseur** du virus favorise une **augmentation** en nombre et en gravité **des diarrhées et des grippes.**

Contamination d'un bovin non-gestant non-protégé 0 4à6 6à8 semaines post infection Infecté transitoire >> excrétion du virus Baisse des défenses immunitaires >> augmentation diarrhées et grippes Contamination d'une vache gestante non-protégée Contamination d'une vache gestante non-protégée Avortement Malformations - Retards croissance IPI* ** Veau normal

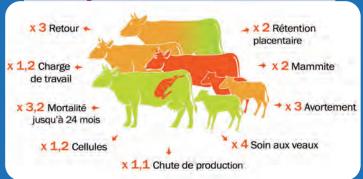
Selon le stade de gestation, les impacts sont variables, d'un passage inaperçu, à des problèmes de reproduction, des retards de croissance, ou la naissance d'IPI (Infectés Permanents Immunotolérants), excréteurs en permanence de ce virus avec une faible espérance de vie.

\rightarrow

UN IMPACT ÉCONOMIQUE

Le coût de la maladie pour la **ferme France** peut être évalué à **plus de 30 millions d'euros par an.**

A l'échelle individuelle, les coûts de la BVD sont importants pour l'éleveur touché. Au-delà des IPI formés et de leur mort, elle entraîne une baisse de productivité, une augmentation des pathologies et de la charge de travail.



La perte moyenne se situe autour de 8.000 € en élevage laitier et 3.000 € en élevage allaitant.

Ainsi, dans un élevage infecté, la BVD coûte de 46 à 83 € par bovin et par an.



- → Je fais mes prélèvements de cartilage le plus tôt possible après la naissance, y compris les morts
- → Je les conserve au frais après réalisation, maximum 7 jours
- → Je les dépose une fois par semaine chez mon vétérinaire

NB: Des enveloppes spécifiques préaffranchies à validité permanente sont disponibles à GDS Creuse



Seuls les résultats défavorables ou les échantillons n'ayant pu donner lieu à interprétation sont transmis par courrier.

Tous mes résultats sont disponibles dans mon accès WebGDS mis à disposition gratuitement.

Je les consulte en temps réel et je peux m'éditer mes attestations NON IPI en cas de besoin.

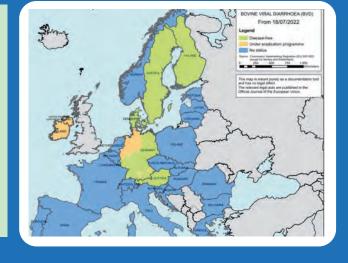
Je n'ai pas encore mon accès! Contactez-nous afin d'avoir les modalités ou retrouvez plus de détails en page 38.

Pour plus de renseignements :

- → Emilie AMEAUME: suivi technique emilie.ameaume.gds23@reseaugds.com
- → Aurélie PERRIER: suivi administratif aurelie.perrier.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète :

- → Les articles BVD sur notre site www.gdscreuse.fr
- → Le dossier BVD dans l'onglet « Actions BOVIN »





Bilan BVD - Prévalence foyers et IPI

Prévalence des fovers

442

■2020-2021 ■2021-2022 ■2022 - 2023 ■ 2023 - 2024

Une mobilisation croissante à poursuivre!

Un très bon dépistage à la naissance

> Plus de 97 % des veaux statués

Des résultats encourageants

- → Un nombre de foyers en diminution
 - → 32 élevages classés foyers sur la campagne 2023/2024 dont 10 cheptels sont des nouveaux infectés, soit une incidence cheptel de 0,4 %!
 - → Une prévalence de 1,5 % vs 2,4 % la campagne précédente



- → 68 veaux viropositifs vs 120 l'an dernier
- → Une prévalence de 0,047%

... Il faut rester vigilant et rigoureux...

Afin d'assainir le plus rapidement possible les cheptels infectés et limiter la diffusion du virus, il est nécessaire :

→ De détecter et d'éliminer les IPI, sous 15 jours vers l'abattoir ou l'équarrissage après euthanasie

450

350

250

→ De casser les chaines de contamination en mettant en œuvre une couverture vaccinale

Un accompagnement de la DDETSPP, avec des mesures coercitives

- → Pour les élevages en sous dépistage
- → En cas de non élimination des IPI

Les cheptels sont classés NON CONFORME et ne peuvent pas vendre jusqu'à régularisation de leur situation

En respectant les mesures de biosécurité ...

- > Pour tous les mouvements (introduction, rassemblement, concours...):
 - → Isolement de 15 jours minimum
 - → Et connaissance du statut BVD ou réalisation d'une Prise de sang...
 - → Attention aux femelles introduites gestantes!
- Mais aussi au pâturage!

Eviter le contact inter-cheptel, qui reste la principale source de contamination (double clôture ou pâturage alterné)

> Et lors des interventions extérieures

GDS Creuse vous accompagne financièrement et techniquement

- → Une prise en charge à 100 % de toutes vos analyses BVD mélange
- → Une aide à 100 % lors de la recherche à l'introduction
- → Une prise en charge de l'euthanasie des IPI
- → Une aide à l'élimination des IPI sous 15 jours avec l'aide de la FRGDS
- → Une visite des élevages en assainissement
- → Fourniture d'un bouton de prélèvement en cas de contenant vide



La réussite de l'assainissement est fonction de votre implication et vigilance!

PARATUBERCULOSE

Face à cette maladie inguérissable d'impact économique important

Je prends des précautions...

Je ne l'introduis pas

- **▶** Cheptels sous statut favorable
- Contrôle à l'introduction systématique pour tous bovins > à 18 mois

Je l'élimine en étant vigilant et constant dans les actions de mon plan d'assainissement

- **▶** Détection et élimination
- ► Maîtrise des risques de contamination

... avec un accompagnement technique et financier de GDS Creuse

... afin de ne pas être confronté



Paratuberculose: méthodologie de prévention et de lutte

Introduction de bovins				
Statut du cheptel d'origine	Bovin issu d'un cheptel sous statut favorable	Liste des cheptels sous statut favorable paratuberculose sur <u>www.gdscreuse.fr</u>		
Contrôle à l'introduction	Bovin de plus de 18 mois (si plus jeune, contrôle différé)	Sang : Sang : sérologie Bouse : PCR		
	Reprise de terrains			
Situation du cheptel présent précèdemment	Présence de paratuberculose	Pas de jeunes bovins à pâturer pendant 12 mois		
	Suspicion			
Tout bovin avec une diarrhée chronique	Isolement de l'animal Prélèvements => diagnostic	Sang : sérologie Bouse : PCR et coprologie		
	Assainissement (suspicion confirmée)			
Détection	Contrôle annuel de tous les bovins de plus de 24 mois	Isolement, élimination positifs et dernier descendant		
Maîtrise des risques de contaminations	Limiter contamination jeunes Augmenter résistance	Suivi annuel GDS Creuse - vétérinaire		
	Sortie plan d'assainissement			
Atteinte des critères de sortie	Plus de clinique, plus de positifs dans l'élevage, pas de réforme de positifs depuis 2 ans, deux séries de résultats négatives	Durée moyenne du plan : 7 ans		
	Cheptel à statut favorable			
Poursuite en statut favorable de cheptel paratuberculose	Acquisition statut favorable « Intermédiaire » : deux contrôles annuels négatifs sur tous les plus de 24 mois	Maintien : 1 ^{er} contrôle annuel sur tous les plus de 24 mois puis tous les deux ans sur les 24 à 72 mois		

Pour plus de renseignements :

→ Aurélie DEFRENAIX : aurelie.defrenaix.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr:

- → L'article Paratuberculose
- → Le dossier paratuberculose dans l'onglet « Actions BOVIN »
- → L'onglet « garanties élevages » pour savoir si un élevage creusois est sous apport de garantie

Paratuberculose 2

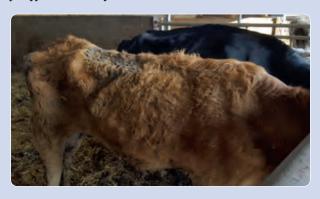
Assainissement

Amaigrissement - Diarrhée -> Et si c'était la PARATUBERCULOSE ?

La paratuberculose bovine reste une maladie insidieuse avec des conséquences économiques importantes et une maitrise difficile.

Un impact économique accru

Après des années d'incubation, la maladie se déclenche progressivement avec apparition de diarrhée et amaigrissement, conduisant à la cachexie. Tout traitement est alors illusoire. Depuis l'interdiction d'introduction d'un animal malade en abattoir, l'impact de la paratuberculose se trouve augmenté. Dès l'apparition de signes cliniques, un bovin paratuberculeux ne présente plus de valeur. Sa destination finale sera l'équarrissage.



Une maîtrise difficile...

Trois caractéristiques de cette maladie conditionnent les plans de lutte et de prévention :

- → Un germe très résistant dans le milieu extérieur, tout particulièrement en milieu acide.
- → Un germe se développant très lentement chez le bovin. La contamination a lieu souvent dans les premiers mois de vie et les premiers symptômes apparaissent, en cheptel allaitant, entre 2 à 4 ans dans 50 % des cas, beaucoup plus tard (jusqu'à l'âge de 10 ans et plus) pour les 50 autres %.
- → Des analyses disponibles pour détecter les bovins atteints imparfaites puisque la détection des bovins infectés ne peut intervenir que 2 ans minimum après l'infection, lorsqu'ils sont en phase d'excrétion (PCR) ou à un stade d'infection avancé (ELISA).

Un diagnostic précoce, la mise en place d'un plan d'assainissement

En cas de suspicion, le diagnostic passe par des prélèvements de sang et de bouse. Si la maladie est confirmée, le plan de lutte s'appuie sur plusieurs mesures :

- → la détection des animaux porteurs par analyse sérologique, à un tarif négocié pour les adhérents GDS Creuse
- la réforme précoce des animaux excréteurs et de leur dernier descendant
- → la maîtrise sanitaire des risques de contamination (fumiers, points d'eau, désinfection des bâtiments)
- la gestion des introductions

Pour toute suspicion (diarrhées, amaigrissement...) ⇒ ELISA et PCR Paratuberculose ⇒ Parasitisme

Statut favorable

Le référentiel technique national pour «un statut favorable de cheptel» et non plus «d'apport de garantie» a été revu en 2023 par l'AFSE. Cela signifie que c'est un élevage «PEU ou PAS INFECTE». Le statut favorable intermédiaire (B) sera acquis après 2 contrôles successifs espacés dans le temps et le statut favorable (A) après 3 contrôles successifs sur tous les bovins de plus de 24 mois. Il faudra également veiller au contrôle des animaux de plus de 18 mois introduits dans les cheptels sous statut favorable par sérologie et compléter par une PCR pour les animaux provenant d'un cheptel «tout venant». Ce dépistage de la paratuberculose est une obligation pour l'adhésion au Herd-Book Limousin (HBL), les autres élevages étant essentiellement des éleveurs limousins qui commercialisent des animaux reproducteurs ou qui souhaitent préparer leur cessation et transmettre un cheptel à statut favorable. Ceci fait suite à la sensibilisation mise en place par GDS Creuse depuis plusieurs années.

Paratuberculose : élevages en suivi en Creuse			ise
	2022	2023	2024
Nombre de cheptels engagés	350	342	333
% de cheptels creusois engagés	14,7 %	15,2 %	15,2 %
Nombre de cheptels à statut favorable	183	178	174
Nombre de cheptels en acquisition garantie	17	12	10
Nombre de cheptels en assainissement	150	151	149



Le respect strict des mesures sanitaires avec un accompagnement de GDS Creuse

La réussite de la prévention et de la lutte contre la paratuberculose passe par un strict respect des mesures sanitaires : précautions à l'introduction pour éviter son entrée, mise en place rapide et respect des mesures préconisées en cas de présence dans l'élevage. Notre investissement dans cette action est technique (outils collectifs pour la prévention et la lutte et le suivi individuel, en relation avec le vétérinaire de l'élevage) et financier (aides aux analyses et visites).

POUR RAPPEL: le statut favorable paratuberculose n'est pas une garantie «IN-DEMNE», juste l'assurance pour un troupeau d'être peu ou pas infecté.



En accès libre:

- Prévisions à 36 heures et 5 jours
- Radar des précipitations

Avec Pleinchamp Pro*:

- Prévisions jusqu'à 15 jours, et heure par heure
- Outils d'aide à la décision
- Notifications personnalisables
- Jusqu'à 6 localisations favorites

Agriculteurs, titulaires d'un compte à Composer Agri du Crédit Agricole,

Rendez-vous sur

https://www.pleinchamp.com/inscription

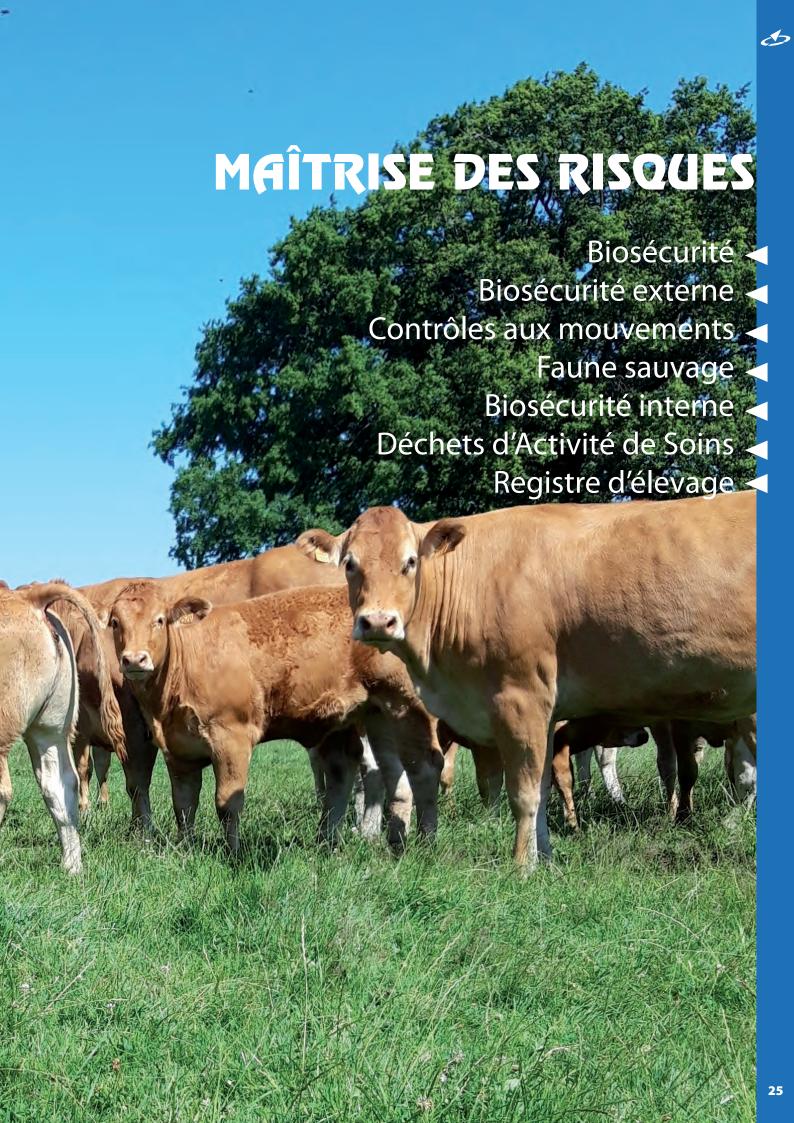
pour créer votre compte Pleinchamp.

Il vous donnera accès directement à Pleinchamp Pro*!



www.pleinchamp.com

Le site www.pleinchamp.com est édité par Pleinchamp. Accès gratuit, hors coût du fournisseur d'accès. Pleinchamp Pro est inclus dans les offres du Compte Service Agri (offre qui n'est plus commercialisée) et Compte à Composer Agri du Crédit Agricole: renseignez-vous sur les conditions et la disponibilité de cette offre dans votre Caisse régionale de Crédit Agricole. Cet abonnement peut également être souscrit séparément. Pleinchamp, société par actions simplifiée au capital de 2.632.080 euros - Siège social: 12 place des États-Unis - 92120Montrouge - 432 556 900 RCS Nanterre. Crédit Photo Istock. Réalisé par CA Immobilier - Production Graphique.





Pour une meilleure maîtrise de la santé de mon troupeau





La biosécurité... la protection de mon élevage

Le terme de biosécurité est apparu il y a quelques années dans le milieu de l'élevage et fait désormais partie du langage commun. Mais ce que recouvre ce concept reste encore souvent un peu flou : « la biosécurité désigne l'ensemble des mesures préventives et réglementaires visant à réduire les risques de diffusion et transmission de maladies infectieuses chez l'homme, l'animal et le végétal ».

... avec une identification des facteurs de risque

La première étape consiste à identifier les sources d'agents pathogènes, mais toutes ne présentent pas le même niveau de risque. Il va s'agir des animaux eux-mêmes, par le contact au pâturage ou lors d'introductions (transport, non isolement) ou de rassemblements (concours, marchés, transhumance...). C'est de loin le principal risque sanitaire. Ensuite, tous les intervenants en élevage ou le matériel en commun, qui ont pu être en contact avec des agents

pathogènes. On se concentrera donc sur l'hygiène des bottes et des véhicules. On s'intéressera enfin aux autres vecteurs possibles, l'eau, les aliments, l'environnement. Cela passe par une gestion des animaux morts, des effluents d'élevage et la lutte contre les rongeurs notamment. Sans oublier que certaines pathologies sont des zoonoses susceptibles de vous infecter, comme la salmonellose par exemple.

Nous mettons à disposition des éleveurs de ruminants des grilles d'auto-évaluation de la biosécurité dans leur élevage. Cela vous permet de vous situer et d'identifier les points d'amélioration.



GDS



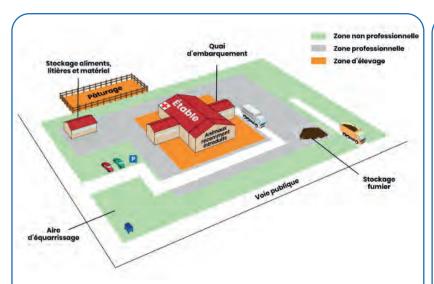
Pour plus de renseignements :

Marien BATAILLE: marien.bataille.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr

→ Onglet Maîtrise des risques

La biosécurité externe



La mise en place de mesures de biosécurité passe par la définition de **zones**, qui permettent de contrôler les accès et définir des exigences sanitaires :

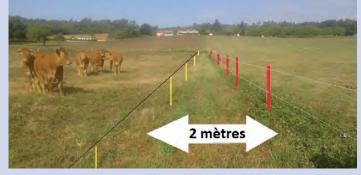
- → Zone d'élevage, où sont les animaux, protection maximale
- → Zone professionnelle, accès limité aux personnes qui travaillent sur l'exploitation
- → **Zone publique,** la partie extérieure et la partie privée, accès libre



On distingue:

- → Biosécurité EXTERNE : entrée et sortie des pathogènes, persistance dans l'environnement
- → Biosécurité INTERNE : circulation des pathogènes dans l'exploitation et protection de l'éleveur

Biosécurité externe en pratique...



Si je ne peux pas mettre de doubles clôtures, je fais du pâturage alterné.



J'aménage une aire d'équarrissage avec du matériel adapté dans la zone publique accessible facilement sans que le camion n'entre dans ma zone professionnelle. La présence d'animaux morts sur une exploitation est un facteur de risque important de diffusion de maladies, dans l'environnement immédiat par les infiltrations de jus ou plus largement par la faune sauvage ou les animaux errants qui viennent les dégrader et diffuser les pathogènes.



Je limite l'accessibilité de mes points d'eau avec des zones aménagées et une hauteur minimale de 70 cm. Banir les accès aux eaux stagnantes (mares, étangs...).



Je suis attentif vis-à-vis de tout visiteur ou intervenant. Je mets en place un pédiluve ou un lave botte à l'entrée de ma zone professionnelle ou de mon bâtiment. La plupart des virus et bactéries ont besoin d'humidité et de matière organique pour survivre, les bouses et fumiers sont donc un excellent

support. Les bottes et chaussures des intervenants en élevage présentent un risque élevé de transmission de maladies.

CONTRÔLES AUX MOUVEMENTS

AVANT LE DEPART

Contrôles réalisés nay le vétérinaire capitaire du chentel vendeux

dans les 15 jours précédant le départ du bovin		ır
Tuberculose	Cheptel classé à risque : IDC systématique sur les animaux âgés de plus de	6 semaines
		100 % puis on chave

BVD	Bovin sans garantie BVD non-IPI : PCR de mélange	100 % pris en charge (avec l'aide du Conseil départemental)
IBR	Cheptel non-indemne d'IBR: quarantaine de 21 jours suivie d'un dépistage IBR dans les 15 jours précédant le départ du bovin uniquement pour les bovins à destination de l'abattoir ou d'ateliers d'engraissement dérogataire en bâtiment dédié « non indemne ». Vente interdite vers tous les cheptels d'élevage	50 % pris en charge si BGC
Paratuberculose	Dans tous les cas : sérologie individuelle sur les bovins âgés de plus de 18 mois conseillée	(avec l'aide du Conseil départemental)
Besnoitiose	Dans tous les cas : sérologie individuelle sur les bovins âgés de plus de 18	
Néosporose	mois conseillée. A voir également avec l'acheteur.	

CONTRÔLES D'INTRODUCTION

Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel introducteur

Pour toute introduction (<u>ACHAT</u> et tout autre <u>RETOUR ou ENTREE</u> dans le cheptel) : <u>ISOLEMENT DU BOVIN PENDANT 15 JOURS MINIMUM</u> et, lors de réalisation d'analyses, jusqu'à obtention des résultats

Brucellose	Délai de transit supérieur à 6 jours : sérologie individuelle sur les animaux âgés de plus de 24 mois		
Varron	Absence d'appellation « zone ou cheptel assaini » sur ASDA : traitement systématique		
BVD	Bovin sans garantie BVD non-IPI : PCR de mélange	100 % pris en charge (avec l'aide du Conseil départemental)	
IBR	Dépistage IBR 15 à 30 jours après l'arrivée dans le cheptel introducteur. Dérogation au contrôle IBR possible pour les bovins « indemne d'IBR » avec un transport direct et sans passage par un centre de rassemblement ou marché. Demande de dérogation à fournir à GDS Creuse. Introduction interdite en élevage d'animaux provenant des cheptels non-indemnes d'IBR.		
Paratuberculose	 Si l'animal provient d'un cheptel à statut favorable : Animal plus de 18 mois : ELISA sur sang Animal moins de 18 mois : dépistage sérologique ELISA différé lorsqu'il a atteint les 18 mois Si l'animal provient d'un cheptel sans statut : 	50 % pris en charge si BGC (avec l'aide du Conseil départemental)	



Besnoitiose

Néosporose

Pour les animaux positifs IBR ou non conformes, la seule destination possible est l'abattoir en transport direct

· Animal plus de 12 mois : PCR sur féces, puis ELISA sur sang différé lorsque

Dans tous les cas et en l'absence de dépistage avant départ : sérologie

· Animal plus de 18 mois : ELISA sur sang et PCR sur fèces

l'animal a atteint l'âge de 18 mois

individuelle conseillée

Contrôle aux mouvements



Tout mouvement est un facteur majeur de risque de contamination. L'animal arrive ou revient avec son microbisme; le stress du transport, le contact avec d'autres animaux, le changement d'exploitation et de conditions d'élevage favorisent la réactivation des agents infectieux. Une méthode simple et peu onéreuse permet de gérer vos mouvements sans conséquences néfastes voire catastrophiques pour votre troupeau.

POUR CHAQUE MOUVEMENT, JE RESPECTE CHAQUE ÉTAPE...

1- JE SUIS VIGILANT pour tous les mouvements

Tout contact avec des animaux ou des moyens de transport extérieurs peut être source de contamination. Donc, tout prêt, mise en pension, participation à un rassemblement, retour de marché, passage d'un élevage à un autre pour un animal en copropriété, transport par un moyen « collectif », introduction… est à considérer comme un mouvement et requiert une application systématique de cette méthodologie.

2- JE DEMANDE les statuts IBR et paratuberculose du cheptel d'origine et la garantie BVD NON-IPI du bovin

Pour certaines maladies, la connaissance du statut du cheptel d'origine est nécessaire. Pour l'IBR et la paratuberculose, les statuts se trouvent sur notre site www.gdscreuse.fr, onglet « Statuts sanitaire des bovins » ou sont disponibles sur simple demande. En complément, certaines garanties à l'animal restent importantes, notamment concernant la garantie BVD NON-IPI. Si cette garantie est absente (non inscrite sur l'ASDA ou absence d'attestation), nous vous demandons de réaliser un dépistage BVD afin d'écarter le risque d'introduire un animal Infecté Permanent Immunotolérant (IPI, porteur et excréteur de virus durant toute sa vie). Cette garantie BVD NON-IPI ne dispense pas d'un isolement de 15 jours minimum du fait de la possible introduction d'un infecté transitoire.

3- JE SIGNE un Billet de Garantie Conventionnelle (BGC) au moment de la vente

Le BGC est un outil technique et financier (au verso, voir les différentes étapes, précautions, obligations et aides en Creuse) par lequel le vendeur et l'acheteur s'entendent sur l'annulation de la vente en cas de résultats positifs vis à vis de maladies non-concernées par la rédhibition (BVD, paratuberculose, besnoitiose, néosporose...). Il est à signer à la vente par les deux parties. Il est disponible auprès de nos services et de vos vétérinaires.

4- JE VERIFIE l'identification du bovin et l'adéquation avec ses « papiers »

L'identification des bovins est de la responsabilité de l'éleveur, d'où la nécessité de vérifier la bonne identification du bovin. Lors de son arrivée, il doit être accompagné de son passeport (« carton rose ») avec l'ASDA (« carte verte »). Une vérification de l'adéquation entre les informations portées sur ces deux documents et le bovin, la mention de la date de départ, les informations relatives à l'ICA (Information sur la Chaine Alimentaire) et la présence de la signature du précédent détenteur sont obligatoires. Un bovin ne sera accepté que si tous ces éléments sont conformes. Son entrée sera notifiée à l'EDE dans les 7 jours qui suivent son introduction.

5- J'ISOLE tout bovin après un mouvement même face au sentiment « d'urgence »

Après un mouvement, tout bovin est en phase de stress dont l'importance est fonction des conditions de transport. L'animal est alors en déséquilibre immunitaire avec un microbisme différent. L'isolement est donc essentiel pour ne pas contaminer votre cheptel par de nouvelles pathologies, notamment BVD et plus particulièrement avec les infectés transitoires. Tout bovin ayant eu un mouvement doit donc être isolé 15 jours minimum et jusqu'à l'obtention des résultats d'analyses. L'isolement signifie que ce dernier ne peut être en contact avec les autres animaux du troupeau.

6- JE DETERMINE avec mon vétérinaire sanitaire les analyses complémentaires

Pour tout mouvement, une réflexion spécifique est à effectuer avec votre vétérinaire sanitaire pour déterminer les éventuelles analyses à réaliser.



Pour plus de renseignements :

- → Brucellose, tuberculose, ASDA : Christophe LE MAUX - christophe.le-maux.gds23@reseaugds.com
- → IBR, BVD, paratuberculose, besnoitiose, néosporose, varron : Dr Boris BOUBET boris.boubet.gds23@reseaugds.com.

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr:

- → Onglet « Actions BOVIN » : « Mouvements d'animaux »
- → Les articles consacrés à la paratuberculose, la besnoitiose et la néosporose

Le suivi sanitaire de la faune sauvage creusoise

Un groupe de travail DDETSPP, Laboratoire Terana Creuse, GDS et Fédération Départementale des Chasseurs

Un suivi sur la durée fonction de l'actualité et de la réglementation

Un suivi triennal des différentes espèces...

- Sangliers
- ► Cerfs, chevreuils
- **▶** Blaireaux

Une adaptation en fonction des alertes

- Mortalités anormales (parasitoses)
- Fièvre Q, Schmallenberg, ...
- ► Tuberculose, Aujeszky

Une action en relation avec les réseaux SAGIR et SYLVATUB





Un outil d'alerte éventuelle pour les gestionnaires de la faune sauvage et de la santé animale et humaine



Une action collective pour la surveillance sanitaire de la faune sauvage en Creuse



La surveillance sanitaire de la faune sauvage, en place en Creuse depuis 1996, permet la remontée de données au regard du statut du gibier en matière de zoonoses et de maladies communes aux espèces sauvages et domestiques. Il représente un outil d'alerte pour les gestionnaires de la faune sauvage et de la santé humaine et animale.

Les chasseurs, acteurs de terrain assurent les prélèvements, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Creuse distribue les kits de prélèvement et achemine le matériel vers le Laboratoire Terana Creuse d'Ajain, le laboratoire assure les analyses et les transmissions de prélèvements vers d'autres laboratoires si nécessaire, GDS Creuse, la DDETSPP et la FDC analysent ces résultats, orientent les recherches d'année en année et les financent.

Pour plus de renseignements :

→ Marien BATAILLE: marien.bataille.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr:

→ « Le contrôle sanitaire de la faune sauvage en Creuse »

Le gibier et les zoonoses

La faune sauvage peut transmettre à l'homme plusieurs maladies, notamment : échinococcose, tularémie, trichinose, brucellose porcine, voire influenza aviaire.

Des mesures de base permettent de limiter le risque de transmission :

- → Portez des gants à usage unique et un masque lors du dépouillement,
- → Apprenez à identifier d'éventuelles lésions,
- → Lavez-vous régulièrement les mains après chaque manipulation de viande,
- → Faites bien cuire les aliments (sauf cas particuliers, la congélation ne détruit pas les agents pathogènes).

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Creuse organise des formations « hygiène de la venaison » pour améliorer vos connaissances sur ce sujet.



La sérothèque départementale, un outil pour la recherche

Depuis des années, les prélèvements sanguins acheminés au laboratoire d'Ajain sont stockés afin de permettre une reprise ultérieure si des recherches sur une pathologie venaient à être décidées. Cette collection s'est enrichie cette année de 44 sérums de chevreuil, 37 de cerf, 54 de sanglier et 2 de lièvre, pour un total de plus de 1.200 échantillons conservés.

Faune sauvage

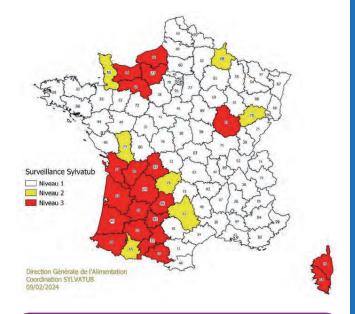
Le réseau SAGIR

Pour mettre en évidence les principales causes de mortalité de la faune afin de proposer des mesures pour les éliminer ou en réduire l'impact. Il est fondé sur un partenariat entre les Fédérations Départementales de Chasseurs, les Laboratoires Départementaux et des laboratoires spécialisés, l'ANSES et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

L'information recueillie par SAGIR permet de répondre à trois missions : la surveillance générale de l'état de la faune sauvage, l'alerte et la recherche.

Le réseau SYLVATUB

Pour identifier le plus précocement possible une infection de la faune sauvage par la tuberculose, un réseau de surveillance (Sylvatub) a été mis en place. La surveillance départementale est fonction du niveau de risque vis à vis de la tuberculose bovine. Le niveau 3 Rouge est appliqué dans les départements où elle présente une prévalence relativement élevée et où il est nécessaire de caractériser davantage la circulation de la maladie dans la faune sauvage. Le niveau 2 Jaune est appliqué selon les éléments suivant : mise en évidence récente de cas de tuberculose bovine dans la faune sauvage, détection de foyers bovins de façon régulière ou avec une augmentation d'incidence ou proximité de zones classées en niveau 3 Blanc. Le niveau 1 est attribué dans tous les autres départements. La Creuse est en niveau 1.



Analyses campagne 2024/2025:

- → Sangliers: recherches BRUCELLOSE AUJESZKY ETTRICHINE
- → Chevreuils: recherches TUBERCULOSE
- → Cerfs: recherches TUBERCULOSE





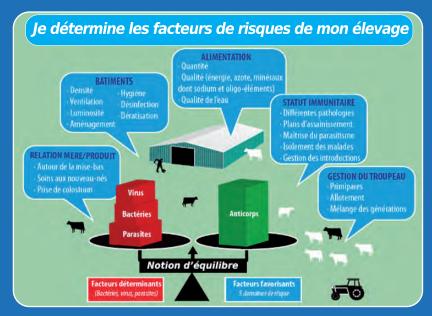
La biosécurité est d'abord fondée sur l'entretien et la qualité des soins prodiqués au troupeau. Le maintien des animaux en bonne santé repose ainsi sur la qualité de l'alimentation, de l'abreuvement, et du confort du logement (hygiène et ambiance), la mise en place de mesures médicales préventives adaptées et raisonnées (vaccination, antiparasitaires...), l'isolement des animaux malades et la recherche de bonnes conditions de bienêtre de façon générale. En effet, des animaux correctement entretenus ont un système immunitaire plus efficace et disponible pour lutter contre les différents agents pathogènes auxquels ils peuvent être confrontés (microbisme habituel de l'élevage ou agents pathogènes nouvellement introduits).

Les oiseaux, rongeurs, insectes, animaux domestiques ou sauvages peuvent être à la fois des sources directes et indirectes de contamination et des vecteurs mécaniques de pathogènes (pattes, poils, plume...). Il est donc important d'éviter tout contact direct ou indirect entre ces animaux et les animaux de l'exploitation.



Lors des soins aux animaux malades, il faut utiliser des gants pour se protéger soi-même (notamment dans un contexte d'avortements, pour le nettoyage d'abcès...).

Biosécurité interne en pratique...





La surveillance de la situation sanitaire de la filière s'appuie sur une parfaite identification des bovins et un enregistrement de leurs mouvements. Les différentes obligations règlementaires mises en place par les éleveurs bovins impliquent notamment la déclaration des ICA.

Collecte départementale des Déchets d'Activité de

Soins (DAS) en élevage



Afin de vous proposer un accompagnement dans la gestion de vos DAS, GDS Creuse a mis en place une solution collective, validée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et en concertation avec les vétérinaires.

Rappel de la réglementation :

Tout producteur de DAS, doit les éliminer au minimum tous les **3 mois** et présenter, en cas de contrôle, une preuve de cette élimination. En accord avec l'ARS, une tolérance de **6 mois** est acceptée pour notre département.

Produits en faible quantité dans les élevages, les DAS et MNU sont les déchets qui doivent impérativement suivre une filière encadrée. Quelle que soit la quantité de déchets produite, tous les producteurs de DAS sont tenus de les éliminer et d'être à même de le prouver (décret n°97-1048 du 06/11/1997).

Un accompagnement de votre GDS:

Une collecte au printemps sur 12 points répartis sur 3 jours sur le département et une collecte d'automne plus concentrée avec 4 points sur 1 journée. Votre GDS vous informera de la collecte la plus proche de chez vous. Vous pourrez toutefois vous rendre à celle qui vous convient.

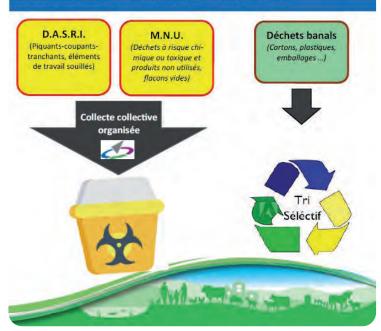
Pour les adhérents GDS Creuse, pour votre 1^{er} collecteur (fût jaune), une aide financière de 50 % du montant HT vous sera allouée systématiquement (par lettre chèque) après règlement de votre collecteur auprès de « Gestion Déchet Pro ».

En cas d'indisponibilité lors du passage du camion au cours d'une tournée de collecte, des kits vides seront disponibles à GDS Creuse. Il est impératif de nous contacter avant de vous déplacer.

COLLECTES 2025
Retrouvez les dates proches de chez
vous sur le site de GDS Creuse

Comment trier mes DAS (<u>D</u>échets d'<u>A</u>ctivités de <u>S</u>oins) et MNU (<u>M</u>édicaments <u>N</u>on <u>U</u>tilisés)

Dans les élevages, les soins donnés aux animaux génèrent des déchets multiples : pansements, aiguilles, seringues, gants de fouilles, flacons périmés ou entamés sans usage prévu, emballages, cartons, flacons vides... Ces déchets d'activité de soins sont classés en trois catégories principales



Mardi 01 avril 2025			
AUZANCES	Place du marché	9h15	
GOUZON	Place du champ de foire	10h15	
BOUSSAC	Esplanade du hall de l'agriculture - Avenue d'Auvergne	11h45	
BONNAT	Place du champ de foire	14h00	
	Jeudi 03 avril 2025		
BOURGANEUF	Ateliers municipaux—Ancienne gare SNCF - BIG MAT	9h00	
BENEVENT L'ABBAYE	Parking salle polyvalente	10h15	
LA SOUTERRAINE	Esplanade Yves Furet—Avenue de la liberté	11h30	
DUN LE PALESTEL	Place du champ de foire	14h00	
Vendredi 04 avril 2025			
CROCQ	Parking à côté du Stade, Route de Magnat	9h00	
AUBUSSON	Place du champ de foire	10h15	
AHUN	Parking « Les Pradeaux » en face du collège	11h45	
GUERET	Parking GDS Creuse, Rue Alexandre GUILLON	14h00	
1 SEULE JOURNEE DE COLLECTE le lundi 03 novembre 2025			
AUBUSSON	Place du champ de foire	9h00	
GOUZON	Place du champ de foire	11h00	
LA SOUTERRAINE	Esplanade Yves Furet—Avenue de la liberté	14h00	
GUERET	Parking GDS Creuse, Rue Alexandre GUILLON	15h15	



Pour plus de renseignements :

Marien BATAILLE: marien.bataille.gds23@reseaugds.com

Gestion Déchet Pro: 06 33 79 92 02

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr

→ Onglet Maitrise des risques







Le registre d'élevage



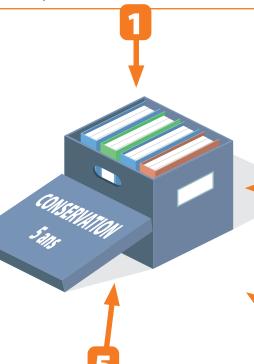
Fiche synthétique des

caractéristiques de l'exploitation

- Nom, adresse et n° EDE de l'exploitation
- Nom et adresse du détenteur (si différents de nom et adresse de l'exploitation)
- Nom et adresse du propriétaire des animaux (si différents du détenteur)
- Nom de la personne chargée de la tenue du registre d'élevage (si différente du détenteur)
- Plan de masse de l'exploitation
- Espèces et caractéristiques des animaux détenus sur l'exploitation

Fiche synthétique des données sur l'encadrement zootechnique, sanitaire et médical de l'exploitation pour chaque espèce animale

- Type de production, durée et lieux habituels de détention
- Coordonnées du vétérinaire sanitaire
- Coordonnées du ou des vétérinaires traitants si différents
- Coordonnées du ou des groupement(s) si adhérent
 (GDS, groupement agréé PSE, ...)



Données relatives aux

mouvements des animaux

- Naissances : dates, type d'animaux et identification
- Introductions: dates, type d'animaux, identification, provenance
- Sortie d'animaux vivants : dates, type d'animaux, identification, destination
- Sortie d'animaux morts : dates, type d'animaux et identification, bons d'équarrissage

Peut être constitué, en tout ou partie, par le classement des documents officiels accompagnant les mouvements

Données relatives aux interventions vétérinaires

 Sur un registre papier, relié et paginé, indépendant ou fusionné avec le registre des traitements (cf. 4) si ce dernier est également sous forme papier

Présenté au(x) vétérinaire(s) lors de chaque visite : tout vétérinaire qui intervient doit viser le registre et le renseigner selon ce qu'il a fait sur l'exploitation. Il doit également être présenté à tout contrôleur de l'administration qui intervient dans l'élevage pour qu'il y appose son visa.

Données relatives à l'entretien des animaux et aux soins qui leur sont apportés

- Classement des documents suivants : ordonnances, factures pour les médicaments non soumis à ordonnance, résultats d'analyse de laboratoire, comptes rendus de visites vétérinaires, bilans sanitaires d'élevage/protocoles de soins, bons de livraison d'aliments
- Enregistrement papier ou informatique des médicaments vétérinaires administrés : nom, voie, dose, dates de début et de fin de traitement, identification des animaux concernés

Ces documents et enregistrements doivent être accessibles à tout vétérinaire intervenant dans l'élevage (arrêté bonnes pratiques d'usage des antibiotiques du 22 juillet 2015)

BOVILIS® Cryptium®

BOVILIS® Rotavec® Corona



Médicaments soumis à ordonnance

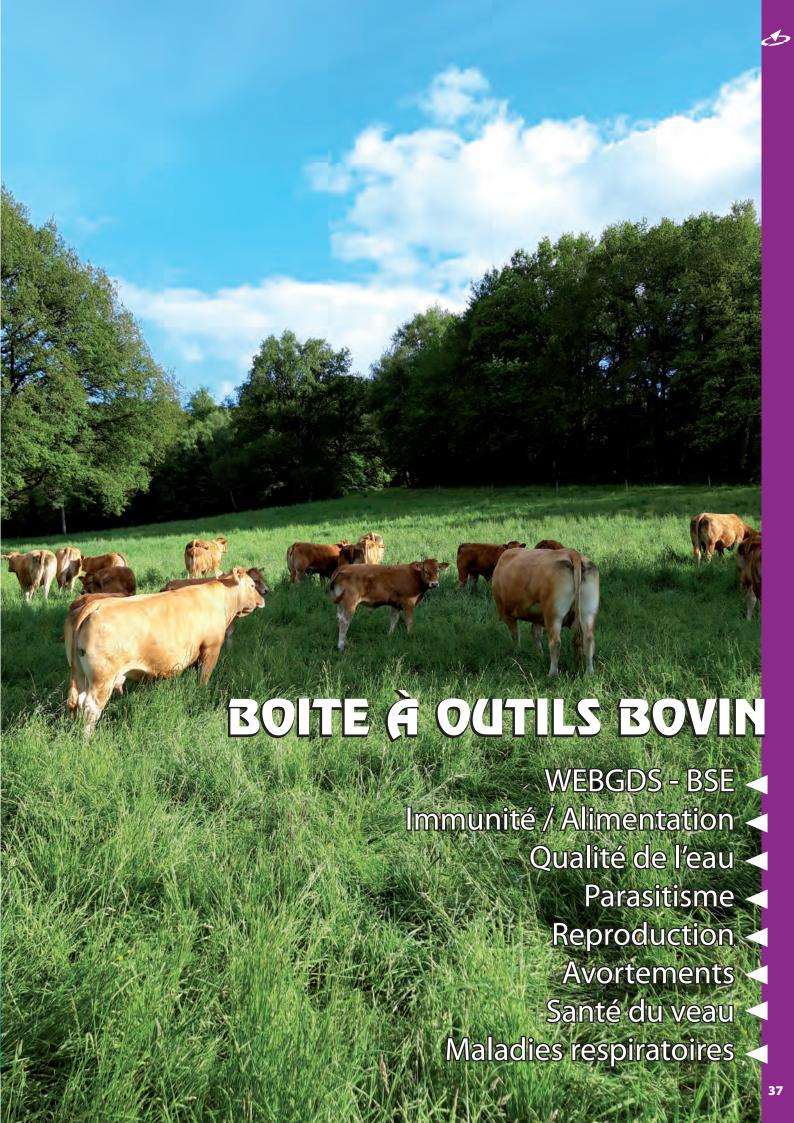
Bovilis Cryptium® - Médicament vétérinaire indiqué chez les bovins (génisses et vaches gestantes) pour l'immunisation active des génisses et vaches gestantes afin de produire des anticorps dans le colostrum contre la Gp40 de *Cryptosporidium parvum*, destinée à l'immunisation passive des veaux afin de réduire les signes cliniques (c'est-à-dire la diarrhée) causés par *C. parvum*. Veaux nouveau-nés: Début de l'immunité: l'immunité passive commence dès le début de l'alimentation au colostrum. Durée de l'immunité: chez les veaux qui reçoivent du colostrum et du lait de transition comme indiqué, et qui ont été exposés au parasite à la naissance, une immunité passive a été démontrée jusqu'à l'âge de 2 semaines. Précautions d'emploi pour l'utilisateur: Ce médicament vétérinaire contient de l'huile minérale. L'(auto-)injection accidentelle peut provoquer de fortes douleurs et un gonflement, notamment en cas d'(auto-)injection dans une articulation ou un doigt de la main, et, dans de rares cas, conduire à la perte de ce doigt si un examen médical n'est pas effectué rapidement. En cas d'(auto-)injection accidentelle, même en quantité minime, demander immédiatement conseil à un médecin et lui montrer la notice. Si la douleur persiste au-delà de 12 heures à compter de l'examen médical, consulter à nouveau le médecin. Temps d'attente: zéro jour. Lire attentivement la notice. Demandez conseil à votre vétérinaire. Si les symptômes persistent, consulter votre vétérinaire. Autorisation AP2024/4157.

Ces 2 vaccins peuvent être administrés en même temps, en 2 points d'injection distincts.

Bovilis® Rotavec Corona - Médicament vétérinaire indiqué chez les bovins (vaches et génisses gestantes) pour l'immunisation active afin de produire des anticorps contre les adhésines d'E. coli F5 (K99) et F41, les rotavirus et coronavirus. Lorsque les veaux reçoivent du colostrum provenant de vaches vaccinées pendant les deux à quatre premières semaines de leur vie, il a été démontré que ces anticorps : - réduisent la sévérité de la diarrhée provoquée par E. coli F5 (K99) et F41, - réduisent l'incidence des diarrhées provoquées par les rotavirus, - réduisent l'excrétion des virus par les veaux infectés avec des rotavirus et coronavirus. Précautions d'emploi pour l'utilisateur : Ce produit vétérinaire contient de l'huile minérale. Son (auto-) injection accidentelle chez l'homme peut entraîner une douleur importante et de l'œdème, particulièrement s'il est injecté dans une articulation ou un doigt, et dans de rares cas pourrait se traduire par la perte du doigt concerné si une intervention médicale rapide n'est pas réalisée. Si vous êtes victime d'une injection accidentelle du produit, demandez rapidement un avis médical, même si la dose injectée est très faible, et munissez-vous de la notice. Si la douleur persiste plus de 12 heures après examen médical, demandez à nouveau conseil à un médecin. Temps d'attente : zéro jour. Lire attentivement la notice. Demandez conseil à votre vétérinaire. Si les symptômes persistent, consulter votre vétérinaire. Autorisation AP2024/4157.









Votre espace WebGDS pour vous accompagner ...

Vous êtes nombreux à nous avoir demandé et à nous demander encore aujourd'hui un accès à vos données sanitaires en temps réel avec une édition papier limitée de vos documents. Pour répondre à ce besoin, nous avons opté pour WebGDS, application Web que nous proposons **gratuitement** (prise en charge totale par GDS Creuse des 3,66 € TTC/an de frais par élevage utilisateur), conçu par AGDS où vous retrouvez sur votre espace privé, avec une simple connexion internet et vos identifiants :

- Les résultats d'analyses et les alertes sanitaires de votre exploitation.
- Les statuts sanitaires de votre troupeau et de vos animaux. Vous pouvez imprimer vos attestations BVD « Bovin Non IPI » dont vous avez besoin.
- Votre Bilan Sanitaire d'Elevage prérempli actualisé sur la période de votre choix et quand vous le souhaitez.

... et comment l'obtenir si ce n'est pas encore fait

Si ce n'est pas encore fait, il est encore temps de demander votre accès en nous contactant et en nous renvoyant simplement votre fiche « coordonnées » (téléchargeable sur notre site internet ou transmise sur simple demande) complétée et signée. Si vous êtes déjà utilisateur de certains services (BOVICLIC, Coline, Mil'klic, Class'doc...), vous verrez cette nouvelle application sur votre portail de connexion. Nous comptons à ce jour 1.135 exploitations qui utilisent WebGDS au quotidien.





Pour plus de renseignements :

- → Pauline PERREAUT : pauline.perreaut.gds23@reseaugds.com
- → Aurélie PERRIER : aurelie.perrier.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr:

→ L'article « Votre espace WebGDS »

Vos attestations « Bovin non IPI » 🐸 et votre bilan sanitaire d'élevage prérempli

Disponible gratuitement sur votre espace WebGDS

BSE

Une valorisation de vos données pour optimiser votre analyse

Votre BSE prérempli vous fournit une synthèse des données que vous enregistrez dans le cadre de vos obligations réglementaires.

Le niveau d'équilibre ou de déséquilibre et la priorité sanitaire de votre élevage

Votre BSE prérempli vous permet d'identifier les points forts et les points à améliorer en matière de résultats de reproduction. Vous pouvez ainsi situer le niveau d'équilibre ou de déséquilibre sanitaire de votre élevage et déterminer la priorité sanitaire de votre cheptel.

Une base pour la réalisation du BSE annuel avec votre vétérinaire traitant

La prescription des médicaments vétérinaires est possible, d'une part, après réalisation d'un examen clinique systématique des animaux par le vétérinaire avant chaque prescription et, d'autre part, sans examen clinique systématique, dans le cadre du suivi sanitaire permanent qui est à votre charge. Lorsqu'une attention suffisante est portée par le couple vétérinaire/éleveur, le BSE contribue à améliorer la prévention dans l'élevage. Tout envoi de votre BSE à votre vétérinaire est possible avec votre autorisation écrite et nous vous invitons à échanger avec lui pour optimiser l'utilisation de votre BSE prérempli.

Attestation BVD Bovin non IPI

Certaines ASDA vertes de naissance ne comportent pas cette mention.

Lors de la vente de vos animaux, rassemblements ou concours cette attestation peut vous être réclamée.

Vous devez alors vous connecter sur votre espace WebGDS afin de pouvoir télécharger le document concerné.

Différentes attestations sont possibles, à savoir une attestation au bovin ou une attestation concernant un lot de bovins.

Vous pouvez adapter vos documents en fonction de vos besoins





Pour plus de renseignements :

- → Christophe LE MAUX : christophe.le-maux.gds23@reseaugds.com
- → Pauline PERREAUT: pauline.perreaut.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr:

→ L'article « Votre bilan sanitaire d'élevage, une analyse annuelle pour adapter votre gestion sanitaire »

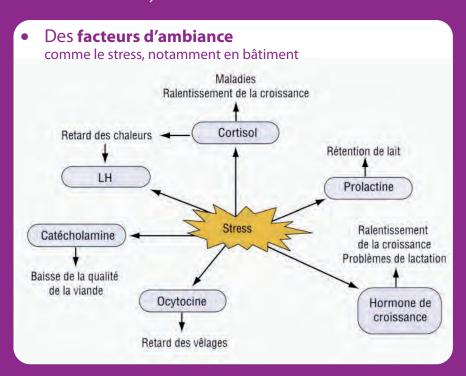
Des animaux bien nourris pour un système immunitaire performant

De nombreux facteurs vont avoir un impact sur le fonctionnement du système immunitaire des animaux :

- Le parasitisme (cf. 42-43)
- Le microbiote (bactéries principalement, vivant dans les intestins, sur la peau, dans les voies aériennes supérieures...), plus l'environnement est propre, moins il y a de maladies

La génétique

Mortalité par race (données 2022)	Mortalité 0 – 2 j	Mortalité 3 j – 210 j	Mortalité 0 – 210 j
Aubrac	3 %	2,7 %	5,7 %
Salers	2,8 %	3,3 %	6,1 %
Limousine	4,4 %	4,8 %	9,2 %
Charolaise	4,9 %	4,7 %	9,6 %
Blonde d'Aquitaine	5,9 %	5,3 %	11,2 %



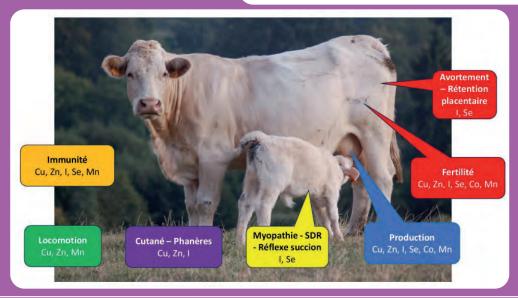
L'alimentation
 C'est un des facteurs principaux

	Carences en sélénium ou iode Facteur de risque chez le veau					
	Sélénium	lode				
Myçpathie	77,35	8,4				
Mortinatalité	30,77	8,4				
Diantiée	13,48	8,62				
Echec de la vaccination	15,37	18,67				

Il y a un excellent moyen d'évaluer le statut immunitaire des adultes, **le colostrum :**

- Quantité produite en relation avec l'apport protéique
- Qualité en relation avec l'apport énergétique, la minéralisation (sel, magnésium), les oligoéléments, les vitamines...

Besoins d'une vache (vache 7					gestation			
Mois de gestation 6 7 8 9 Lactation								
Ingestion de MS (kg)	13	12	12	11	14 - 15			
UF	7	8	8,5	9	10			
PDI	700	750	800	850	1000			



L'eau en élevage

L'eau est le principal aliment des bovins! 70 % du corps d'une vache, 85 % du contenu de la panse

Consommation en eau des bovins allaitants

Fourrage	Vache gestante	Vache lactation	Broutard 300 kg	Génisse 500 kg
Herbe jeune (15% MS)	71	11 [31	41
Enrubannage (60% MS)	501	65	201	33
Foin (90% MS)	601	1 08	251	42

Quel est l'impact d'une eau de mauvaise qualité ?

- → Des performances zootechniques en baisse (moins de lait, moins de croissance)
- → Des risques sanitaires accrus (leptospirose, salmonelle, paratuberculose, tuberculose, parasitisme...)



Est-ce que toutes les eaux se valent ? NON

- → <u>Eau du réseau</u>: qualité garantie, coût parfois élevé, ressource qui peut être limitée en période estivale
- → <u>Eau privée (forage, puits, source captée)</u>: qualité variable mais s'assurer de la quantité disponible, notamment en été
- → <u>Eau de surface (rivière, mare, étang)</u>: qualité et quantité très variables, privilégiez les eaux bien oxygénées





Comment m'assurer de la qualité de mon eau d'abreuvement?

- → Je contacte le laboratoire Terana Creuse
- → Un technicien du laboratoire vient faire le prélèvement
- → L'analyse se fait sur le « kit eau en élevage » défini avec GDS Creuse
- → GDS Creuse vous accompagne dans l'interprétation du résultat et les solutions à mettre en œuvre

Pour plus de renseignements :

→ Dr Boris BOUBET: boris.boubet.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète,

consultez notre site www.gdscreuse.fr:



La qualité de l'eau est trop souvent négligée en élevage. Pourtant, les impacts sanitaire et économique sont très importants. En cas de doute, j'interroge Terana Creuse ou mon GDS et si nécessaire, je fais une analyse d'eau. Strongylose digestive sur les premières saisons de pâture

Pour raisonner le plan antiparasitaire de vos jeunes en fonction du contexte

Le rendez-vous d'automne pour un bilan parasitaire

Par lot de première saison de pâture

5 animaux pour réaliser des dosages de pepsinogène mélange



5 animaux pour réaliser une coproscopie parasitaire quantitative de mélange de 5 prélèvements individuels

Une prise en charge de 50 % par GDS Creuse sur les pepsinogènes

Le traitement systématique, c'est pas automatique !!!



GRANDE DOUVE PARAMPHISTOME

Pour raisonner mon plan antiparasitaire chaque année

De novembre à mars, période stratégique



Par lot de pâture :

10 animaux pour réaliser des sérologies grande douve

▶ 1 analyse de mélange de 10





5 animaux pour réaliser des coproscopies parasitaires quantitatives de mélange de 5 prélèvements individuels

1 analyse de mélange de 5

Une prise en charge de 50 % par GDS Creuse sur les coproscopies

(uniquement si les 2 méthodes sont réalisées)

Le traitement systématique, c'est pas automatique !!!

VALEUR MOYENNE INTERPRÉTATION (en mUtyr)		COMMENTAIRES
Entre 300 et 600	Valeurs « physiologiques »	Pas de contact favorisant l'immunité
Autour de 1 000	Faible charge parasitaire	Installation de l'immunité Faible risque de conséquences : pas de traitement nécessaire
Autour de 1 500 – 2 000	Charge parasitaire élevée	Fort risque de conséquences : traitement nécessaire
2 000 et plus	Charge parasitaire très élevée	Troubles digestifs associés traitement d'effet immédiat

Interprétation des résultats des sérologies grande douve de mélange de 10							
DO ELISA Résultat Charge parasitaire et impact sur la production							
> 60 % POSITIF Lot infesté avec pertes de production probables							
20-60 %	0-60 % POSITIF Lot infesté sans interférence sur la production						
< 20 %	< 20 % négatif Faible ou nulle						
Un seul mélange POSITIF indique que le lot est infesté Un seul mélange négatif ne permet pas de conclure à l'absence d'infestation							

Pour plus de renseignements :

- → Pour les questions techniques : Dr Boris BOUBET boris.boubet.gds23@reseaugds.com
- → Pour la prise en charge financière : Christophe LE MAUX - christophe.le-maux.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr:

- → Les articles correspondants
- → Le dossier PARASITISME dans l'onglet « Actions BOVIN »

Parasitisme 🛂

Strongles gastro-intestinaux, une gestion primordiale des strongles dans les deux 1^{res} années de vie des bovins

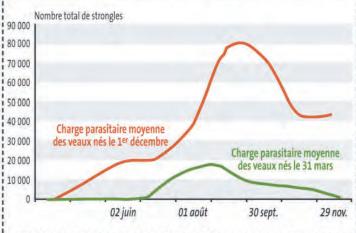
Le risque de développement de résistance aux anthelmintiques et la nécessaire mise en place de l'immunité imposent une réflexion sur l'emploi global des antiparasitaires. C'est d'autant plus vrai sur les jeunes ruminants élevés sur prairie qui sont très sensibles à la strongylose. Une larve d'ostertagia ingérée deviendra un adulte excréteur dans 70 % des cas sur un veau et dans 0,1 % des cas seulement sur un adulte correctement immunisé.

Tout veau âgé de 4 mois ou plus à la mise à l'herbe présentera un niveau de contamination élevé et, par contre, va acquérir une immunité importante au cours de sa première année de pâturage. A l'inverse, des veaux plus jeunes (nés en fin d'hiver) présentent un potentiel de recyclage beaucoup plus faible et ne seront infestés par les strongles de manière significative qu'à l'automne mais ne bénéficieront que d'une immunité en début d'acquisition.

Un statut immunitaire à évaluer

La coproscopie ne donnera qu'une vision imparfaite du statut parasitaire des jeunes bovins: présence de larves enkystées, adultes atrophiés pondant peu. Afin d'avoir une vision plus claire et de choisir son traitement en conséquence de cause, elle doit être complétée par un dosage de pepsinogène.

CHARGE PARASITAIRE EN STRONGLES DES VEAUX SUR LES PRAIRIES, EN FONCTION DE LA DATE DE NAISSANCE



La date de naissance influe fondamentalement la dynamique d'infestation au niveau des prairies. Cela implique donc une approche spécifique de la gestion des strongles en fonction des périodes de vêlage.

Grande douve et paramphistome, les parasites de l'adulte

La saison hivernale représente une période stratégique de gestion de la grande douve et du paramphistome. Un raisonnement précis de votre plan de lutte est à effectuer chaque année en début d'hiver.

Un bilan à réaliser dans tout élevage avec l'apport du kit diagnostic

La phase diagnostique, réalisée avec votre vétérinaire, comporte trois étapes : l'examen clinique des animaux, la situation épidémiologique et le volet analytique qui associe sérologie grande douve (les sangs de prophylaxie peuvent être utilisés) et coproscopies.

Le paramphistome, l'envahisseur du rumen

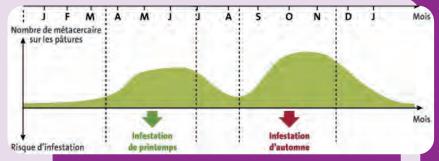
Le paramphistome est un parasite cumulatif, avec un impact clinique s'il est présent en grande quantité. Si la coprologie de mélange de 5 indique une moyenne inférieure à 40 œufs de paramphistomes par gramme de fèces, ce parasite ne nécessitera pas une approche spécifique pour ce lot pour la saison considérée.

Un plan antiparasitaire axé prioritairement sur la grande douve

La douve est un parasite qui pond peu et pathogène même en faible nombre. La coproscopie n'a donc que peu d'intérêt dans son diagnostic. L'analyse sérologique est le meilleur outil pour estimer l'infestation récente et traiter de manière opportune.

Une gestion agronomique et médicale pour la prévention et la lutte

La gestion de la fasciolose et de la paramphistomose est basée sur une approche agronomique et médicale. L'approche agronomique consiste à limiter le nombre de zones de prairies à risques.



L'automne est la période d'infestation majeure des bovins. Cette contamination d'automne est responsable de la fasciolose dite « d'hiver ». La persistance de la contamination dans les zones à risque est effective jusqu'aux fortes premières gelées ou la rentrée en stabulation.

L'approche médicale passe par un management adéquat des interventions avec les deux impératifs suivants : intervenir précocement après un pic de contamination à risques en matière de grande douve et un traitement mixte grande douve/ paramphistome ne peut être effectué que 10 semaines après la fin de période de contamination (rentrée en stabulation, période de gel, passage sur une prairie sans zones à risques).

En résumé

Votre plan antiparasitaire est à définir annuellement avec votre vétérinaire, à partir des observations effectuées, du cycle de pâturage de chaque lot, des traitements déjà réa-

lisés et des kits diagnostics.

Votre vétérinaire et GDS Creuse sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Santé du veau

Le veau nouveau-né est un individu vulnérable. Une partie de ses chances de survie s'est jouée bien avant le vêlage, et même dès sa conception. Si la reproduction n'est pas maîtrisée, l'impact sera sanitaire et économique.

Mortalité veaux < 5 %

IVV < 370 jours

Taux de gestation > 92 %

Moins de 10 % des vaches avec un IVV > 390 jours

L'alimentation et le bâtiment Les périodes de vélages

La surveillance

Le suivi sanitaire



Un manque de produit

(Pour un élevage de 80 vélages) IVV moyen + 15 jours : 385 jours

Mortalité 0-90 jours + 5 % : 10 %

Moins 10 % de production (8 veaux en moins)

Situation sanitaire⇔ Résultats reproduction

Mauvais résultats ⇔ Alerte sanitaire

Un surcoût

Pour plus de renseignements :

→ Dr Boris BOUBET: boris.boubet.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr:

→ Le dossier REPRODUCTION dans l'onglet « Actions - BOVIN »

Reproduction 2

L'objectif est d'avoir un veau par vache et par an.

Cela passe par une maîtrise de la reproduction :

- Choix du taureau pour limiter les vêlages dystociques
- Préparation des génisses et des vaches à la mise à la reproduction

Trois critères plus analytiques permettent de caractériser l'efficacité de la reproduction des troupeaux allaitants : le taux de gestation, l'intervalle entre vêlages (IVV) et le taux de mortalité. Leur détermination suppose un inventaire précis et rigoureux de toutes les femelles mises à la reproduction et de tous les mouvements d'animaux avec leur état de gestation lors du mouvement.

Un taux de gestation supérieur à 92 %

= Nb femelles gestantes/nb femelles à la reproduction

La valeur seuil généralement retenue se situe à 92 %. Au dessous, on peut considérer que le résultat est mauvais.

Un intervalle entre vélages (IVV) inférieur à 370

L'objectif étant d'avoir un IVV moyen de l'ordre de 365 à 370 jours. Une moyenne supérieure à 380 jours est le premier indicateur d'infécondité. Plus de 10 % des vaches avec des IVV supérieurs à 390 jours constitue un 2^e critère d'alerte. Ainsi, le seul fait de passer d'un IVV moyen de 370 jours à 380 jours sur 37 vaches équivaut à la perte d'un veau, même si le bon d'équarrissage n'est pas présent!

Un taux de mortalité des vegux inférieur à 5 %

Ce taux de mortalité doit être inférieur à 5 %. L'âge moyen au 1er vêlage est un élément complémentaire.

Consultez votre « bilan sanitaire d'élevage » prérempli fourni par GDS Creuse et le document d'accompagnement du livre des bovins « critères de reproduction » fourni par la Chambre d'agriculture

Chacun dispose de sa productivité numérique, du nombre de naissances avec leur répartition, des mortalités par classe d'âge, de l'âge de vêlage des génisses, de l'IVV moyen, du nombre de vaches avec un IVV supérieur à 390 jours, du nombre de vaches sans vêlage... et peut donc faire son bilan reproduction et initier l'analyse correspondante.

40% des veaux issus de vêlage difficile vont mourir avant sevrage

Reproduction et conduite sanitaire du troupeau



Un vêlage facilité

Des aénisses avec un développement suffisant Un choix des taureaux cohérent Des soins au veau nouveau-né

Un poids du veau < 8 % du poids de la mère après vèlage => 640 à 750 kg t vêlage pour un veau de 50 kg



Un mâle fertile

Un bon état, un appareil locomoteur fonctionnel Un comportement sexuel adéquat

Un appareil génital conforme Un examen du sperme si besoin



Des femelles fertiles

Une alimentation énergétique suffisante

Une absence de métrite

Moins de 2 % d'avortements

De l'exercice et de la lumière

Toute introduction du bras dans le vagin, même sur un vêlage facil multiplie par deux le risque



Observer attentivement Agir rapidement

Face à toute suspicion d'infécondité, faire un état des lieux dès la moindre alerte, analyser et générer un plan d'action adapté



NOUVEAUTÉ 2025

Testage de la fertilité des taureaux Forfait de 100€ pour le 1er puis 50€ les suivants dans la limite de 3. Une liste d'organismes de prélèvement est à disposition à GDS Creuse



Le bilan de reproduction, un acte de gestion incontournable

La réalisation et l'analyse du bilan de reproduction constituent une base de gestion incontournable pour chaque éleveur en raison des implications économiques et sanitaires directes et indirectes que cela représente.

Une déclaration obligatoire des avortements (police sanitaire de la brucellose)

Le 1er signe de la brucellose est l'avortement d'où une déclaration obligatoire de tout avortement à son vétérinaire sanitaire avec une prise en charge par l'Etat des frais liés à ce contrôle brucellose (frais de déplacement et d'intervention du vétérinaire sanitaire, frais d'analyses).

Les avortements sont des pathologies anciennes et persistantes. Tous les élevages sont concernés, 2 % des femelles avortent chaque année. En présence de causes infectieuses, parasitaires, alimentaires... des avortements en série peuvent apparaître. Des investigations supplémentaires sont alors à mettre en place.

Une recherche dès l'atteinte des seuils d'alerte

Dès 2 avortements sur 30 jours ou 3 sur 9 mois, une recherche pour déterminer l'origine des épisodes abortifs est à mettre en place.

AVORTEMENTS DES BOVINS

Pour chaque avortement, je contacte mon vétérinaire, c'est une obligation, la visite est prise en charge

J'investigue rapidement

Pour déterminer l'origine des épisodes abortifs

Des précautions d'utilisation

Intervenir dans les 48 h

Soigner les prélèvements (kit prélèvements avortement)

Kit diagnostic direct et indirect **FRGDS Nouvelle-Aquitaine**

 4 valences recherchées en première intention (PCR + sérologie).

Analyses prises en charge 60,00 € sur l'avortée et 30,00 € par congénères dans la limite de 3



Santé animale

Je recherche dès le **2º avorton sur** 30 jours ou le 3° sur 9 mois !!!

Pour plus de renseignements :

→ Pour les questions techniques : Dr Boris BOUBET - boris.boubet.gds23@reseaugds.com

→ Pour la prise en charge financière : Christophe LE MAUX - christophe.le-maux.gds23@reseaugds.com



Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr:

- → Le dossier AVORTEMENTS dans l'onglet « Actions BOVIN »
- → L'article correspondant

NOUVEAUTÉ 2025

Prise en charge de 5€

par bovin vacciné la 1^{re} année de la découverte de la pathologie (Fièvre Q)

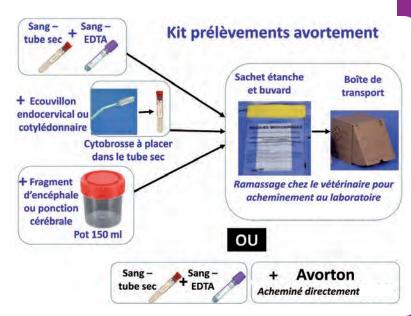
Avortements 2

Un kit avortement porté par la FRGDS Nouvelle-Aquitaine

Ce kit met l'accent sur les pathologies les plus rencontrées dans chaque espèce. L'aide aux analyses effectuées sur l'avortée est de 50 %, complétée par une prise en charge à 100 % des analyses effectuées sur les congénères.

Des précautions d'utilisation à respecter: intervenir 48 h maxi après l'avortement avec des prélèvements de qualité!

Trois éléments conditionnent le taux d'élucidation : la précocité d'intervention (prélèvement dans les 48 heures, maximum, suivant l'avortement pour le diagnostic direct), la qualité du prélèvement et les recherches complémentaires (autres pathologies, sérologies chez les avortées depuis plus 15 jours). Cela implique une application stricte de la « conduite à tenir lors de tout avortement » par le couple éleveur/vétérinaire.





Kit diagnostic avortements ruminants



Diagnostic direc 2 impératifs : Diagnostic indirec		 ⇒ Prélèvement précoce (48 h max. après l'avortement) ⇒ Prélèvement cytobrosse ou avorton ⇒ Prise de sang sur l'avortée et les congénères 					
ESPECE		Pathogènes recherchés	Coût total	Aide FRGDS	Coût éleveur		
7	A	BVD	97,34 € HT sur	60,00 € HT sur			
5 - 1	Avortée et si possible	Fièvre Q	l'avortée l'avorté	l'avortée			
au moin.		Néosporose	30,00 € HT par 30,00 € HT par		60,00 € HT		
BOVINS	congénères	Ehrlichiose	congénère congénère				

La prise en charge est limitée à 3 kits sur 12 mois par élevage (les 2 premiers ne sont pas pris en charge) Les <u>recherches de brucellose</u> (obligatoire) et éventuellement de fièvre catarrhale ovine (si suspicion déclarée auprès de la DDETSPP) sont effectuées et prises en charge par l'Etat dans le cadre de la police sanitaire de chacune de ces maladies

Conduite à tenir lors de tout avortement

1) L'isolement impératif de l'avortée, de l'avorton et du placenta

Dès la constatation d'un avortement, on isolera de façon systématique, l'avortée, l'avorton et le placenta expulsé (en prenant les mesures d'hygiène nécessaires). Cela représente les premières dispositions à prendre pour éviter la contamination des congénères étant donné la forte charge infectieuse que peuvent présenter ces

2) Le contrôle de l'eau et de l'alimentation

L'eau et l'alimentation (ensilages mal conservés et contaminés par des rats, aliments avec des moisissures) peuvent être de formidables relais de contamination.

3) Le recueil des commémoratifs

Le recueil des commémoratifs a pour objectifs de définir la nature des avortements, de recueillir des renseignements cliniques (stade d'avortement) et épidémiologiques (lot concerné, mouvement d'animaux, signes particuliers) permettant d'orienter les recherches. Le calcul du taux d'avortement permet de se situer par rapport aux seuils d'alerte de chaque espèce.

4) La prescription des analyses

Les grands principes retenus face à un épisode d'avortements répétés sont les suivants:

- Rechercher l'agent pathogène sur l'avortée : prélèvement avec un écouvillon vaginal (cytobrosse) dans les 48 heures, maxi, après l'avortement (ou éventuellement sur avorton si il est acheminé directement à Terana Creuse).
- Rechercher les anticorps sur sang chez les avortées depuis plus de 15 jours. L'échantillon pourra être complété par les mères de mort-nés et des femelles ayant présenté des troubles de la reproduction compatibles avec l'intervention de l'agent pathogène.

5) L'interprétation des résultats

Les résultats d'analyses ne donnent pas forcément « la » réponse : l'interprétation doit être faite de façon rigoureuse en tenant compte de la nature du prélèvement, du contexte... Seuls, un choix rigoureux des animaux prélevés, des prélèvements, une prescription méthodique, une riqueur dans l'interprétation des résultats permettent de poser sinon un diagnostic de certitude, au moins un diagnostic de forte présomption, ou, et cela est loin d'être négligeable, d'éliminer certaines causes.

6) Le "plan de prévention", quelles suites?

Les suites à donner seront fonction du diagnostic mais également d'autres critères pour l'utilisation d'une politique basée sur la mise en place des seules mesures sanitaires ou associées à des mesures médicales (vaccinations, antibiotiques...).



TRANSFERT IMMUNITAIRE

Pour **préparer ma campagne** ou lors de maladie néonatale



Les diarrhées néonatales restent une dominante pathologique.

20 % des veaux en sont atteints dans les 15 premiers jours de vie. 80 % des élevages présentent un

taux de veaux malades inférieur à 20 % ; à l'inverse, 80 % des veaux à diarrhées se trouvent dans 20 % des élevages.

L'apparition d'épisodes diarrhéiques dans un élevage découle de la présence de facteurs favorisants permettant le développement de ces phénomènes épidémiques. Une prévention inscrite dans la durée nécessite la détermination de ces facteurs de risques dans l'élevage considéré afin d'adapter la lutte et la prévention.

Pour gérer durablement cette problématique, cela implique de passer par une phase de bilan sanitaire approfondi dans votre élevage : cela correspond à la mise en place, en relation avec votre vétérinaire traitant, du « plan diarrhées » de GDS Creuse.

J'estime leur « capital survie »... Par période de vêlage, sur des veaux de 2 à 6 jours

▶ Prises de sang sur 3 à 5 veaux



Dosage de transfert immunitaire

▶ Dosage des IgG



Prise en charge à 50%

Des analyses des transferts immunitaires

Systématique en cas de « Hic » !!!

Pourquoi le nombre de veaux malades augmente au cours de la saison de vêlages?

Au cours de la saison de vêlages, deux phénomènes favorisent l'augmentation du nombre et de la gravité des diarrhées. La qualité du colostrum s'amoindrit en relation, contamination du milieu augmente. Les veaux, relais multiplicateurs, vont multiplier par quelques milliers à quelques milliards le nombre d'agents pathogènes présents. Ainsi,

dans un élevage confronté à un épisode de diarrhées, la saison débute avec pas ou peu de diarrhées qui touchent un nombre réduit de veaux et guérissent facilement. Au fur et à mesure de l'avancement de la saison, le nombre et la gravité des diarrhées augmentent. C'est la dynamique de contamination.

Pour plus de renseignements :

- → Pour les questions techniques : Dr Boris BOUBET boris.boubet.gds23@reseaugds.com
- → Pour la prise en charge financière : Christophe LE MAUX christophe.le-maux.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr:

- → Le dossier SANTE DU VEAU dans l'onglet « Actions BOVIN »
- → Les articles sur le vêlage

Diarrhées néonatales 🛂

Quand faut-il intervenir?

Au-delà de 15 % de veaux malades, une approche spécifique est à mettre en place pour améliorer votre situation et éviter un nouvel épisode. Le « plan diarrhées creusois » permet de répondre à cette problématique, ses résultats sont là pour l'attester.

LE PLAN DIARRHEES

Le « plan diarrhées creusois » repose sur une approche globale. Trois types de recherches avec un accompagnement technique et financier

- 1. Recherche des agents infectieux ou parasitaires : tarification conventionnée.
- 2. Transfert de l'immunité : nous prenons en charge 50 % des frais d'analyses effectuées.
- 3. Statut nutritionnel en oligo-éléments : nous prenons en charge 50 % des frais d'analyses effectuées.

Le dosage du transfert immunitaire, une réalisation simple, une prise en charge de 50 % des frais d'analyses par GDS Creuse

Le contrôle du transfert immunitaire demande une prise de sang sur trois à cinq veaux sains âgés de 2 à 6 jours. Le taux d'IgG renseigne sur la qualité du transfert immunitaire :

- → En dessous de 10 g/l d'lgG, le statut est insuffisant, il faut vérifier la qualité du colostrum, la quantité bue et le délai de prise colostrale.
- → Entre 10 et 20 g/l, le statut est dit marginal, en présence d'une forte pression d'infection, des maladies pourront apparaître.
- → Au-dessus de 20 g/l, le statut est bon, les pathologies sont dues à une très forte pression d'infection.

Que faut-il mettre en place lors de présence d'un épisode diarrhéique?

1 - Identifier et quantifier la problématique

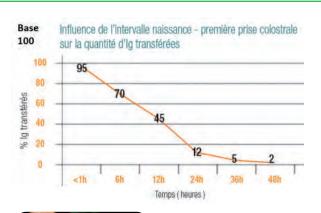
L'apparition de diarrhées vient d'un déséquilibre agents infectieux/défenses immunitaires. Cela implique de quantifier chaque facteur pour déterminer les actions prioritaires à initier.

2 - Augmenter les défenses immunitaires

L'augmentation du potentiel de défenses du veau (lors de résultats insuffisants du transfert immunitaire) demande l'apport supplémentaire de colostrum qui peut être complété par une vaccination (délai d'action minimal de 3 semaines), elle permet l'obtention d'anticorps spécifiques mais n'augmente pas le niveau d'anticorps. Cela implique que lors de qualité insuffisante du colostrum (moins de 50 g/l), la vache étant alors incapable d'augmenter, dans l'immédiat la concentration de son colostrum en anticorps, un colostrum de complément administré à tous les veaux à la naissance sera plus utile que la vaccination.

3 - Limiter la pression infectieuse

Afin que les veaux naissants ne se retrouvent pas dans un milieu hyper contaminé, les vaches non-vêlées seront regroupées et mises dans des cases nettoyées et désinfectées ou dans des lieux n'ayant pas été confrontés à cette problématique depuis plus de 6 mois (notamment pour les élevages en plein-air). Pour limiter toute nouvelle dynamique de contamination, tout nouveau veau diarrhéique sera isolé dès les 1ers symptômes.



Valeur lue (%Brix)	270 1917		En pratique
> 30%	> 100 g/L	BON	Colostrum OK 1ère buvée
25 – 30 %	50 - 100 g/L	Attention à la quantité	
18 - 25 % 30 - 50 g/L		MOYEN	Ajouter supplément colostral en 1ère buyée
< 18 %	< 30 g/L	MAUVAIS	Ne pas utiliser en 1ère buvée





La qualité du transfert immunitaire dépend de la qualité et de la quantité de colostrum bu, et de la précocité de la prise colostrale et du niveau de stress des veaux.

MALADIES RESPIRATOIRES

Face à une dominante pathologique chez les bovins

J'applique une méthodologie d'approche en 3 phases...

Je traite immédiatement les malades

- La prise de température est primordiale
- ▶ Plus l'intervention est précoce, meilleur est le résultat
- ▶ Je respecte la prescription de mon vétérinaire

Je fais rechercher les agents infectieux responsables

- Mon vétérinaire utilise le « kit diagnostic respiratoire »
- Cela permet d'adapter ma stratégie vaccinale

Lors de pathologies respiratoires récurrentes, je recherche les facteurs de risque de mon élevage

- Diagnostic « bâtiment »
- Visite « zootechnique »

... avec un accompagnement technique et financier de GDS Creuse

... pour une approche curative et préventive efficiente !



En matière de maladie respiratoire, les agents pathogènes sont nombreux et variés avec des virus, des parasites (strongles pulmonaires), des bactéries, voire certains champignons comme l'aspergillose. En cas de clinique, le thermomètre doit être votre premier outil car la fièvre est souvent le premier symptôme observé et

caractéristique de la phase virale. Elle baisse par la suite et on peut avoir une infection bactérienne importante avec une hyperthermie modérée.

Il est rarement possible d'identifier avec précision l'agent causal. Le recours aux analyses de laboratoire s'avère indispensable pour affiner le traitement et mieux cibler la prévention.

Kit « diagnostic respiratoire »

Écouvillonnage Nasal Profond (ENP)





- · Contention de l'animal
- Nettoyage de la narine
- Introduction de l'écouvillon en direction des mêats dorsaux, en limitant au mieux, les contacts de la tête de l'écouvillon avec la paroi, avant d'être le plus profond possible
- · Frottement jusqu'à rosée sanquine (mouvements de va-et-vient)
- Introduction de l'écouvillon sec dans son étui à identifier

GDS Creuse met à votre disposition un outil facile à mettre en place, incluant les pathogènes respiratoires les plus importants, avec un résultat rapide et une prise en charge de 50 %.

8 pathogènes sont recherchés en PCR, technique très sensible: Mannheimia haemolitica, Pasteurella multocida, Histophilus somni, Mycoplasma bovis, BRSV, PI3, BVD et coronavirus.

Un prélèvement sur 3 bovins avec un accompagnement financier

Lors de pathologie, 3 bovins malades sont à prélever à l'aide d'écouvillons nasaux profonds (ENP) ou, s'il y a un mort, un prélèvement de poumon. Pour bénéficier du kit, votre vétérinaire utilise le formulaire mis à disposition par GDS Creuse.

Pour plus de renseignements :

→ Pour les questions techniques : Dr Boris BOUBET - boris.boubet.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr:

- → L'article correspondant
- → Le dossier MALADIES RESPIRATOIRES dans l'onglet « Actions BOVIN »

Maladies respiratoires 🛂

es troubles respiratoires infectieux sont provoqués par l'action combinée d'agents pathogènes et de facteurs d'élevage (logement, stress, alimentation...). Leur maîtrise efficace demande un diagnostic appuyé sur l'intégration des données épidémiologiques, cliniques, analytiques et des pratiques d'élevage.

Une nécessaire approche globale de l'élevage en cas de problème

Si un épisode clinique se déclare, c'est qu'il y a eu rupture d'équilibre entre l'immunité des animaux et l'agression des agents pathogènes. Sont alors à vérifier l'alimentation, les transitions alimentaires ou l'accès facile à de l'eau de qualité et en quantité pour tous les animaux. La présence d'abreuvoirs mal placés ou avec un débit insuffisant est souvent constatée, les animaux les plus faibles du lot ne peuvent alors boire comme ils veulent. La présence de différentes tranches d'âge sous le même toit est à proscrire car cela constitue une source d'agents pathogènes. Les animaux plus âgés sont porteurs sains et contaminent les veaux des cases adjacentes.

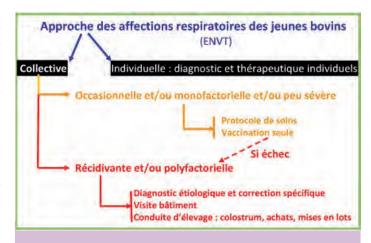
Un rôle majeur de l'ambiance du bâtiment avec de l'air sans courant d'air

Les animaux produisent chaque jour une forte quantité de molécules toxiques (ammoniac, gaz carbonique...) et d'eau qui sera éliminée par la litière ou sous forme de vapeur d'eau. Pour une stabulation de 50 vaches avec leurs veaux, c'est près de 1.000 litres d'eau à évacuer chaque jour! L'humidité maintient une litière moite, diminue la capacité des animaux à lutter contre le froid et favorise le développement des agents infectieux.

La ventilation du bâtiment est déterminante pour réguler l'humidité ambiante (80 % maximum) et la température (entre 5°C et 25°C). L'emploi de fumigènes permet d'identifier les flux d'airs et leur vitesse, la totalité du produit devant être éliminé en moins de 5 minutes. Le renouvellement d'air peut être insuffisant si tout est fermé ou néfaste avec apparition de courants d'air si les zones de circulation d'air sont mal conçues. Les mesures correctives passent par l'amélioration de la circulation d'air horizontale, au moyen de filets brise-vent, bardage bois ajouré ou tôles perforées, placés au-dessus des cloisons afin de protéger les animaux de l'air entrant. Si la ventilation statique s'avère insuffisante, une ventilation mécanique peut être nécessaire. Lors de situations récurrentes, une visite d'élevage est à effectuer par votre vétérinaire qui peut solliciter l'aide de GDS Creuse.

Un bon espace de vie pour les animaux

En lien avec leurs besoins physiologiques et comportementaux, les animaux ont besoin de disposer d'une superficie minimale, ce qui correspond au respect d'une densité maximale (nombre d'animaux/m²) au-delà de laquelle on observe une diminution des performances et une augmentation des pathologies et des interactions agressives. La maîtrise des facteurs de risque est un maillon indispensable au contrôle des maladies respiratoires qui ne peut se réduire à la prescription du duo antibiotiques-vaccins. La démarche globale est modulable au cas par cas en fonction de la sévérité de la situation et des possibilités d'aménagement.



La méthodologie générale d'approche des maladies respiratoires des jeunes bovins englobe les aspects classiques du traitement et du diagnostic pour se poursuivre par une approche plus globale destinée aux lots suivants, intégrant alors les principes de la prophylaxie vaccinale et l'évaluation du risque lié au bâtiment et à la conduite d'élevage.

Un impact économique considérable

En Europe, chaque année, les maladies respiratoires sont responsables de plus de 500 millions d'euros de pertes pour le secteur bovin. Le coût par veau allaitant dans un élevage confronté à un épisode clinique a été estimé à 123 euros. Le plan Ecoantibio, l'usage raisonné des antibiotiques et le bienêtre animal demandent une prévention améliorée. Il existe désormais de nombreux vaccins à visée respiratoire. Le choix est à faire en concertation avec votre vétérinaire, en prenant en compte les résultats des analyses des épisodes précédents, l'âge des animaux à protéger, la saison des problèmes. L'enjeu économique est tel que des engraisseurs envisagent de demander une vaccination à la ferme avec une mise sur le marché d'animaux valablement immunisés, avec une plus-value à la clé. Des organisations de producteurs ont déjà mis en place une contractualisation pour un partenariat gagnant-gagnant entre le vendeur et l'acheteur.

Impact de la densité sur les maladies respiratoires								
		Taurillons Veaux laitiers						
	Elevage 1 Elevage 2 Elevage 3 Elevage 1 Elevage 2 Elevag							
Surface par animal (m²)	4,5	4,0	3,5	3,0	2,5	2,1		
Nombre d'animaux	9.844	2.082	3.403	50	60	70		
Nombre de malades de grippes	640	296	967	11	23	41		
Taux de malades de grippes (%)	6,5	14,2	28,4	22,0	38,3	58,6		

Plus les animaux sont serrés... plus ils sont malades!

Deux études en veaux laitiers en station expérimentale et en engraissement de taurillons mettent en lumière le caractère exponentiel du risque respiratoire quand la densité animale augmente. Pour les taurillons, passer de 4,5 m² par bovin à 4 m² multiplie par 2 la fréquence des maladies respiratoires, le passage à 3,5 m² la multiplie par 4.



DEPUIS PLUS DE 20 ANS, LE RÉFLEXE VITALITÉ POUR LES NOUVEAU-NÉS







Facile à utiliser

1 seringue de 14 ml/veau dans la bouche ou l'aliment



Des vitamines et oligo-éléments pour faire le plein de vitalité

Oligo-élément sous forme Ipaligo et acide aminé Vitamines essentielles pour le veau : A, D3, C, E.



Disponible dès à présent chez votre vétérinaire







Visites nouveaux installés

AIDES À L'INSTALLATION

Dans le cadre de la **Charte Départementale à l'Installation en Agriculture,** mise en place par les Jeunes Agriculteurs, GDS Creuse participe par :

Une intervention auprès des futurs candidats

Nous intervenons durant le parcours à l'installation (stage 21 h) afin d'apporter collectivement les éléments des règles sanitaires de base à respecter lors de toute installation. Cela permet de sensibiliser les futurs éleveurs dans leur démarche d'installation en leur apportant les éléments essentiels à ne pas négliger pour favoriser la maîtrise du sanitaire dans leur élevage, regroupés dans notre concept « Le sanitaire... j'adhère! ».

GDS Creuse intervient également auprès des classes scolaires en fonction des différents projets soutenus par les élèves et accueille des stagiaires dans le cadre de leur formation.

Une visite de chaque nouvel installé

Nous rencontrons individuellement chaque nouvel installé dans les deux années qui suivent leur installation. Cette visite d'information et de conseils sanitaires, directement chez l'éleveur, a pour but de présenter, d'une part, les bases du sanitaire collectif avec l'importance de la gestion individuelle de leur exploitation et, d'autre part, les aides apportées dans le cadre de l'adhésion à GDS Creuse. Ce moment d'échanges permet de faire un état des lieux de la situation sanitaire de l'élevage et de répertorier les éventuelles difficultés rencontrées. De plus, une présentation des missions de GDS Creuse, avec une explication en détail des actions menées, assure au nouvel installé une vision exhaustive de la structure ainsi que les différents éléments d'aide à la maîtrise sanitaire qu'il peut attendre.



La remise d'un chéquier sanitaire lors de la visite qui comporte :

- → Une prise en charge à 100 % d'un bilan sanitaire d'élevage.
 - ■50 % par GDS Creuse (plafonnée à 40 €)
 - 50 % par le vétérinaire traitant dans le cadre de la participation du GTV23 (Groupement Technique Vétérinaire).
- → Une prise en charge de 50% sur un collecteur des déchets d'activité de soin (DAS)

Et pour les bovins :

→ Une prise en charge des frais afférents pour 2 bovins introduits en ce qui concerne la visite vétérinaire et les analyses correspondantes.

NB : *Uniquement avec l'utilisation du billet de garantie conventionnelle*

Et pour les ovins :

→ 10 bons pour réaliser des analyses de fèces.

Comment utiliser le carnet de bons :

- 1) 1 bon pour une prise en charge du bilan sanitaire d'élevage : le vétérinaire facture à l'éleveur les 50 % du BSE. L'éleveur transmet une copie de cette facture acquittée et le bon correspondant à GDS Creuse pour remboursement.
- 2) 1 bon pour une prise en charge pour 1 collecteur des DAS : l'éleveur transmet une copie de cette facture acquittée et le bon correspondant à GDS Creuse pour remboursement
- 3) 2 bons pour une prise en charge des frais afférents pour 2 bovins introduits en ce qui concerne la visite vétérinaire et les analyses correspondantes.
- 4) OVINS : 10 bons pour une analyses de fèces OVIN

 Prise en charge complémentaire des 50 % déjà appliqués dans le cadre d'un mélange réalisé à Terana Creuse

Pour plus de renseignements :

→ Marien BATAILLE: marien.bataille.gds23@reseaugds.com







FORMATIONS ELEVEURS

Pour enrichir vos connaissances

Clés d'une gestion sanitaire améliorée



« Eleveur infirmier »

bovins, ovins, caprins, équins 2 journées:

- J'examine mon animal
- Je gère ma pharmacie

Autres thématiques



- Santé du veau
- Maladies respiratoires
- **Parasitisme**
- Reproduction
- Alimentation et sanitaire
- Conversion en bio et sanitaire
- ▶ Biosécurité

je contacte GDS Creuse pour m'inscrire

Formation 🖆 des éleveurs

Les formations proposées ont pour objectif de vous permettre:

- → De déterminer les facteurs de risque propres à votre élevage, savoir les analyser, les hiérarchiser et déterminer votre plan d'action.
- → D'observer vos animaux, d'interpréter leurs comportements et de mettre en place des mesures correctrices.
- → D'avoir une approche globale de la santé animale afin de passer du soin animal à la gestion et la prévention des risques sanitaires.
- → De comprendre la législation sur le médicament vétérinaire et de prendre en compte le phénomène d'antibiorésistance et les problèmes que cela génère.

Ces formations s'inscrivent dans le développement de notre concept « Le sanitaire... j'adhère! » pour vous permettre de passer de l'individuel et du curatif au collectif et au préventif.

Pour plus de renseignements ou vous inscrire à ces formations :

→ Marien BATAILLE: marien.bataille.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr:

→ Le dossier FORMATION dans l'onglet « Actions - BOVIN - OVIN et Autres espèces »

Formation organisée par GDS Creuse soit :

- → En relation avec un vétérinaire au sein de sa clientèle
- → Sur un secteur géographique défini avec un vétérinaire praticien

Eleveur infirmier de son élevage

Cette formation de 2 jours vise à obtenir une meilleure gestion des pathologies avec un renforcement de l'efficacité et de la sécurisation de l'utilisation du médicament vétérinaire dans le cadre d'une relation formalisée avec votre vétérinaire traitant.

Une méthode d'examen et une bonne utilisation des médicaments vétérinaires

La 1^{re} journée fournit une méthode d'examen clinique de l'animal basée sur la réalisation de 6 gestes permettant de récolter tous les symptômes. La synthèse des observations détermine la conduite à suivre qui peut se résumer en trois situations : mise en place du traitement, avis ou intervention de votre vétérinaire. La 2^e journée est consacrée à la connaissance des médicaments vétérinaires et leur utilisation de façon sûre, efficace et économique.

CDO Maltraitance

Pour garantir l'image de l'élevage creusois et limiter la maltraitance sur les animaux de rente

Je m'implique dans cette démarche

Un accompagnement en cas de coup dur



La santé des éleveurs et le bien-être des animaux sont des priorités pour les Organisations Professionnelles Agricoles, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et ses services décon-

centrés qui se mobilisent pour prévenir toute souffrance animale et venir en aide aux agriculteurs en difficulté et à leur élevage.

Concrètement, cela se matérialise par la mise en place dans chaque département d'une cellule départementale opérationnelle (CDO) d'accompagnement des cheptels en difficulté.

Je signale tout élevage en difficulté à GDS Creuse



Pour plus de renseignements :

→ Marien BATAILLE: marien.bataille.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr:

→ Le dossier CDO Maltraitance dans l'onglet « Garantie élevages »

1

Cellule Départementale Opérationnelle contre la Maltraitance Animale (CDO MA)

Créée en 1999 du fait de problèmes importants et récurrents de maltraitance et de divagation d'animaux de rente dans quelques élevages, notre cellule se réunit 2 fois par an en début et en fin d'hiver.

Une cellule de prévention

Pilotée par GDS Creuse, elle regroupe des opérateurs des filières animales, des OPA, des représentants de l'État, des associations de protections animales... Elle a pour objectif de détecter de manière précoce les éleveurs en difficulté au regard de la protection de leurs animaux et de les accompagner. Au sein de cette cellule, un comité restreint composé de la Chambre d'agriculture-EDE, de GDS Creuse, de la DDT, de la MSA, de la DDETSPP centralise les informations, propose les éleveurs à intégrer à cette cellule de prévention et élabore le plan d'aide et d'actions destiné à accompagner l'éleveur.

De l'alerte à l'accompagnement

L'exploitant est informé du souhait de la CDO MA de l'intégrer dans la cellule de prévention. Une lettre d'information lui est remise lors de la visite d'état des lieux par la DDETSPP et/ou l'EDE. Cette action a pour objectif d'aider, de manière concertée, l'éleveur pour trouver une solution favorable pour lui et ses animaux et se mettre en conformité. Cependant, l'accompagnement proposé ne se substitue pas à d'éventuelles mesures administratives ou pénales que les services de l'État pourraient avoir à mettre en œuvre si la situation des animaux l'exige au regard de la protection animale.

Une cellule d'urgence

Pilotée par la DDETSPP, elle regroupe GDS Creuse, la Chambre d'agriculture-EDE, la MSA, la DDT et tout autre acteur clé pour traiter d'une situation particulière nécessitant des décisions rapides en cas de maltraitance animale. Elle a pour but de proposer un plan d'action concerté prenant en compte la situation des animaux et du détenteur. Au cas par cas, le plan d'action est construit avec les acteurs locaux (Maire, Gendarmerie, MSA...) pour programmer la réalisation des interventions (évacuation du cheptel, placements...). Cette cellule d'urgence intègre les animaux de compagnie (chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie...).

Une charte déontologique pour l'encadrement et le suivi des dossiers

Cette charte traduit la volonté partagée entre les partenaires de se référer à un cadre commun de règles, de valeurs et de principes éthiques permettant de concilier les libertés fondamentales, le respect de la vie privée de l'éleveur et la protection du bien-être animal. La charte est signée par chaque structure, membre de la cellule de prévention.

LES CELLULES DÉPARTEMENTALES OPÉRATIONNELLES:

Pourquoi y faire appel?

- → Si vous avez connaissance d'éleveurs ayant des difficultés à prendre soin de leurs animaux suite à des problèmes économiques, sanitaires, climatiques ou même privés, vous pouvez faire appel à la CDO d'accompagnement des cheptels en difficultés. Les techniciens Chambre d'agriculture et GDS, la MSA et les autres acteurs (vétérinaires,...) qui la composent vous aideront à trouver des solutions pour améliorer globalement ses conditions de travail et d'élevage et assurer le bien-être des animaux.
- → Dans les cas où les soins des animaux ne peuvent plus être assurés en élevage, les services de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités & de la protection des populations (DDETSPP), prennent le relais avec les Organisations Professionnelles Agricoles pour trouver des solutions rapides pour venir en aide à l'éleveur et à son troupeau en prenant en compte sa situation. C'est le rôle de la cellule d'urgence.

→ Un dispositif d'aide de la MSA

La MSA propose des dispositifs d'aide aux adhérents en difficulté. Les professionnels des services médicaux du Contrôle Médical et ceux de Santé-Sécurité au Travail collaborent avec les services de l'Action Sanitaire et Sociale pour vous accompagner dans la prévention des risques psychosociaux.

Ne restez pas seul face aux difficultés, parlez-en!

AGRI'ÉCOUTE

SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7 DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL

© 09 69 39 29 19* **□** agriecoute.fr

*prix d'un appel loca

→ Un dispositif d'aide de l'État : AGRIDIFF



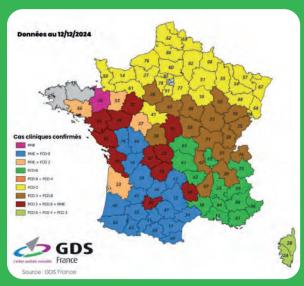
Un maintien sans faille de la surveillance à poursuivre

De nouveaux cas peuvent se présenter à tout moment, des rechutes sont toujours possibles. Il s'avère donc impératif que vous nous alertiez précocement lors de tout constat d'une nouvelle problématique. L'expérience accumulée montre que plus l'intervention est rapide, meilleurs sont les résultats et que les situations ne se résolvent jamais d'elles-mêmes.

FCO - MHE - Un enjeu sanitaire et commercial majeur

Des Orbivirus avec de nombreux sérotypes

- -Fièvre Catarrhale Ovine : 24 sérotypes réglementés en Europe, sérotypes 3, 4 et 8 en France continentale, sérotype 1 en Espagne, sérotype 12 aux Pays-Bas. Arrivée en Europe par les transports internationaux (avions, bateaux...)
- -Maladie Hémorragique Épizootique: 7 sérotypes, sérotype 8 en France, sérotype 6 au Maghreb. Arrivée en Europe par les vents de sable au-dessus de la mer Méditerranée.



Une transmission par des moucherons piqueurs, les culicoïdes

Plusieurs espèces: C. imicola, C. obsoletus, C. pulicaris.

Activité principale aube et crépuscule, entre 15 °C et 35 °C, aiment les zones humide



Des signes cliniques communs

Fièvre, abattement, salivation, ulcères des muqueuses, boiterie, lésions sur les tétines.





Une prévention basée sur la vaccination

Les mesures de prévention sur les culicoïdes sont peu efficaces, que ce soit dans l'environnement, les bâtiments ou sur les animaux. Les animaux jeunes et en bonne santé sont moins impactés et les vaccins fonctionnent mieux, pensez alimentation, minéralisation, gestion du parasitisme...

Les vaccins réduisent les signes cliniques et il en existe pour tous les virus circulant en France, adaptez votre schéma vaccinal avec votre vétérinaire. Respectez la chaîne du froid et **profitez de la période hivernale pour vacciner vos animaux!**

Maladie	Laboratoire fabricant	Dénomination du vaccin	Laboratoire distributeur	Accès du vaccin	Espèces visées	Primo-vaccination	Age mini	Installation immunité	Durée immunité	Usage du vaccin	Présentation
FCO 4 et 8	Boehringer - Ingelheim	BTV PUR 4-8	Boehringer-Ingelheim	Vétérinaire et PSE	Bovin Ovin Autre (cascade)	2 injections à 3-4 sem (1 ml)	2,5 mols	3 semaines	12 mois	Protection sanitaire et mouvements	10 ml 50 ml 100 ml
FCO 4 et 8	Syva	SYVAZUL 4-8	Inovet	Vétérinaire et PSE	Ovins à privilégier	1 seule injection (2ml)	3 mois	39 jours	12 mois	Protection sanitaire et mouvements	80 ml 200 ml
FCO 8	CZV	BLUEVAC 8	Melchior	Vétérinaire et PSE	Bovin Ovin Autre (cascade)	2 injections à 3-4 sem (4 ml) 2 injections à 3 semaines A préciser	2 mois 2,5 mois	31 jours 21 jours	12 mois	Protection sanitaire et mouvements	100 ml
FCO 3	Boehringer + Ingelheim	BULTAVO3	Boehringer-Ingelheim	Vétérinaires (ATU)	Ovin Bovin	1 seule injection (1ml) 2 injections à 3 sem (1 ml)	2 mois	3 semaines	A déterminer	Protection sanitaire et mouvements (bovin)	50 ml
FCO 3	CZV	BLUEVAC 3	Melchior	Vétérinaires (ATU)	Bovin Ovin	2 injections à 3-4 sem (4 ml) 2 injections à 3 semaines (2ml)	2 mois	3 semaines	A déterminer	Protection sanitaire	52 ml 100 ml 252 ml

Indemnisation des foyers FCO 8 2024

Les animaux morts et euthanasiés (séquelles de FCO) seront indemnisés sur la base de surmortalités, via le FMSE pour les bovins et via le fonds d'urgence de l'État pour les ovins.

Pour plus de renseignements et suivre l'actualité de ces maladies, consultez la page FCO – MHE du site internet de GDS Creuse.



FMSE - FONDS NATIONAL AGRICOLE DE MUTUALISATION DU RISQUE SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL

Une section commune appelée par la MSA et des sections spécialisées, dont la section ruminants, appelée par le GDS auprès de tous les éleveurs professionnels de bovins, ovins et caprins affiliés au FMSE.

Des programmes récurrents sont ouverts (tuberculose, brucellose, botulisme) et d'autres suivant l'actualité (fièvre charbonneuse, FCO 3, FCO 8, MHE).

Fonds de solidarité bovin GDS Creuse



l'action de GDS Creuse depuis sa création en 1953.

Une démarche simple

Au cours de l'année, si vous êtes confronté à une problématique ci-dessous, vous pouvez solliciter la constitution d'un dossier en prenant contact auprès de votre vétérinaire ou directement à GDS Creuse.

- 1. La caisse coup dur : pour des pertes GRAVES **EXCEPTIONNELLES** d'origine sanitaire (salmonellose, listériose ou cas particulier soumis au Conseil d'administration).
- **2. Un accident :** seront pris en charge les dommages survenus lors d'opérations de prophylaxie, de contrôles aux mouvements, de dépistage de la MHE et/ou de la FCO et de vaccination FCO et IBR. effectuées par le vétérinaire chez l'éleveur.
- 3. Une saisie d'abattoir (partielle ou totale) : concernant le tiquetage musculaire (purpura, pétéchies).
- 4. Une aide sanitaire: pour l'élimination d'IPI BVD, les analyses individuelles IBR ou le reste à charge pour les élevages en prophylaxie tuberculose.
- 5. La prise en charge du 1er kit DASRI ou pour les nouveaux installés.
- 6. Testage de la fertilité des taureaux

Le mutualisme représente une des bases historiques de Pour les points 1 et 2, le montant de ces aides financières se base sur une valeur marchande à l'instant de l'indemnisation (FMBV). Il n'y a pas de revalorisation particulière pour la valeur génétique des animaux, ni sur présentation d'une facture d'achat. Nous sommes bien dans le cadre d'un fonds de solidarité et il s'agit d'une compensation partielle de la perte, pas d'un système assurantiel.

Fonds de solidarité

Pour vous aider lors de pertes sanitaires et accidents de prophylaxie

Ses domaines d'intervention

- Accidents
- Caisse coup dur
- Aides sanitaires

Grâce au fonds de solidarité bovins



Fonds de solidarité FRGDS NA

Il intervient:

- → Kit avortement FRGDS NA: une prise en charge des analyses effectuées sur l'avortée et celles effectuées sur les congénères.
- → BVD: aide à l'élimination des IPI.

- → IBR: aide à l'élimination des positifs.
- → Tuberculose : aide pour les veaux orphelins de vaches abattues pour diagnostic.
- → Border disease : financement d'une étude dans les élevages ovins



Fonds de mutualisation des GDS

Il a pour objet d'assurer une prise en charge permettant de pallier toute ou partie des pertes économiques ou sanitaires subies par les éleveurs, adhérents à leur GDS, en cas d'apparition d'un foyer de maladies animales, ou consécutives à la mise en œuvre d'un programme de lutte contre une maladie animale.

Besnoitiose: Aide pour l'élimination des bovins positifs (100 € pour les bovins ayant une sérologie Besnoitiose positive et 200 € pour les bovins ayant une PCR sur biopsie cutanée non favorable).

Tous les éleveurs adhérents à leur GDS et cotisants au FMGDS peuvent en bénéficier.

Critères d'éligibilité :

Pour être éligible, l'élevage doit être à jour de sa prophylaxie et dans le règlement de ses appels de prestation.

Préparation, Distribution, Vaccination, La gestion du colostrum est la clé pour un veau en bonne santé!



 Le vaccin le plus récent contre les diarrhées néonatales du veau



Puis,
vaccination
du veau contre
les maladies
respiratoires



 Efficace en présence d'anticorps maternels (colostrum)



Disponible en 1, 5 et 10 doses



espi 3 Respi 4

Avec spectre d'action plus large et une protection plus longue que l'intranasal*

Vaccination de la mère pour protéger son veau contre <u>les diarrhées</u> néonatales



valence BVD

Disponibles en

*RCP du Bovalto Respi 3 et Bovalto Respi 4

Vaccins à ne délivrer que sur ordonnanc

FENCOVIS suspension injectable est un médicament vétérinaire indiqué chez les bovins (génisses et vaches gestantes). Lire attentivement la notice avant utilisation. Demandez conseil à votre pharmacien ou à votre vétérinaire. En cas de persistance des symptômes, consultez un vétérinaire. Indications: immunisation active des génisses et des vaches gestantes afin de stimuler le développement d'anticorps contre le rotavirus bovin, le coronavirus bovin et E. coli exprimant l'adhésine F5 (K99), chez les veaux nourris au colostrum et au lait de vaches vaccinées, durant leur première semaine de vie, des études de laboratoire conduites avec des souches de coronavirus bovin et E. coli exprimant l'adhésine F5 (K99), réduisent l'incidence et la sévérité des diarrhées néonatales causées par le trativirus bovin et E. coli exprimant l'adhésine F5 (K99), réduisent l'incidence et la sévérité des diarrhées néonatales causées par le trativirus bovins et coronavirus bovins. Début de l'immunité; Chez les veaux nourris au colostrum de colostrum de l'immunité; Chez les veaux nourris au colostrum et au lait de mères vaccinées durant la première semaine de vie sont protégés contre le rotavirus bovin pour 7 jours et coronavirus bovin pour 14 jours. La durée de l'immunité; Les veaux nourris au colostrum et au lait de mères vaccinées durant la première semaine de vie sont protégés contre le rotavirus bovin pour 7 jours et contre le coronavirus bovin pour 14 jours. La durée de l'immunité contre les infections causées par E. coli exprimant l'adhésine F5 (K99) n'a pas été étudiée car ces maladies sont habituellement observées chez les veaux agés de moins de 3 jours et la susceptibilité à E. coli entérotoxinogène est âge-dépendante. Précaution à prendre par la personne qui administre le médicament. En cas d'auto-injection accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette. Temps d'attente : Zéro jour. Prescription et délivrance : Vaccin : délivrance soumise à ordonnance. Mise à jour du texte : 27

diatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette. Temps d'attente : Zéro jour. Prescription et délivrance : Vaccin : délivrance soumise à ordonnance. Mise à jour du texte : 27.06.2022 (Version 02) BOVALTO RESPI INTRANASAL pulvérisation nasale lyophilisat et solvant pour suspension est un médicament vétérinaire indiqué chez les bovins. Lire attentivement la notice avant utilisation. Demandez consei à votre pharmacien ou à votre vétérinaire. En cas de persistance des symptômes, consultez un vétérinaire. Indications : l'immunisation active des veaux à partir de l'âge de 10 jours contre le virus respiratoire syncy tial bovin (RSB) et le virus parainfluenza 3 bovin (Pl3), afin de réduire la quantité et la durée de l'excrétion nasale des deux virus. <u>Début de l'immunité</u> : 10 jours après vaccination. <u>Durée de l'immunité</u> : 12 semaines après vaccination. <u>Temps d'attente</u> : Zéro jour. <u>Prescription et délivrance</u> : Vaccin : délivrance soumise à ordonnance. <u>Mise à jour du texte</u> : 16.12-2022 (Version 02).

BOVALTO RESPI 3 suspension injectable est un médicament vétérinaire indiqué chez les bovins. Lire attentivement la notice avant utilisation. Demandez conseil à votre pharmacien ou à votre vétérinaire. En cas de persistance des symptômes, consultez un vétérinaire. Indications: en l'absence d'anticorps d'origine maternelle, immunisation active contre: le virus parainfluenza 3, pour réduire l'excrétion virale due à l'infection le virus respiratoire syncytial bovin, pour réduire l'excrétion virale due à l'infection, Mannhaim haemolytica sérotype A1, pour réduire les signes cliniques et les lésions pulmonaires. Début de l'immunité; 3 semaines <u>Durée de l'immunité</u>; 6 mois. Précautions à prendre par la personne qui administre le médicament: En cas d'auto-injection accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'éti quette. Temps d'attente: Zéro jour. Prescription et délivrance: Vaccin: délivrance soumise à ordonnance. Mise à jour du texte: 10.10.2023 (Version 02).

BOVALTO RESPI 4 suspension injectable est un médicament vétérinaire indiqués chez les bovins. Lire attentivement la notice avant utilisation. Demandez conseil à votre pharmacien ou à votre vétérinaire. En cas de persistance des symptômes, consultez un vétérinaire. Indications : en l'absence d'anticorps d'origine maternelle, immunisation active contre : le virus parainfluenza 3, pour réduire l'excrétion virale due à l'infection, le virus respiratoire syncytial bovin, pour réduire l'excrétion virale due à l'infection, le virus de la diarniée bovine virale, pour réduire l'excrétion virale due à l'infection, le virus de la diarniée bovine virale, pour réduire l'excrétion virale due à l'infection, Mannheimia haemolytica sérotype A1, pour réduire les signes cliniques et les lésions pulmonaires. Début de l'immunité; 3 semaines. Durée de l'immunité; 6 mois. Précautions à prendre par la personne qui administre le médicament : En cas d'auto-injection accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette. Temps d'attente : Zéro jour. Prescription et délivrance : Vaccin : délivrance soumise à ordonnance. Mise à jour du texte: 10.10.2023 (Version 02).

Numéro d'autorisation : AP 2024/4263 DU 05/08/2024.

FR-BOV-0151-2024 - Boehringer Ingelheim Animal Health France SCS – 10/2024







Section ovine

GDS Creuse est le référent sanitaire animal sur le département, cela centralisation une permet données et un meilleur suivi collectif

Lors de cas particuliers ou particulièrement importants, en collaboration avec mon vétérinaire, j'appelle GDS Creuse pour connaître les aides techniques et financières.



Pour plus de renseignements :

Marien BATAILLE: marien.bataille.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète,

consultez notre site www.gdscreuse.fr:

L'onglet « boîte à outils OVINS »





Accompagnement technique et financier:

Gestion du parasitisme :

Prise en charge à 50 % des coprologies (si prélèvements réalisés individuellement, le mélange est réalisé à Terana Creuse Ajain).

Suivi des avortements (kit régional FRGDS NA) :

Prise en charge à 60 € des analyses PCR sur l'avortée et 30 €des sérologies sur les congénères (Fièvre Q, Chlamydiose, Toxoplasmose et salmonellose).

Prévention sanitaire suite avortements :

Élevage ayant fait avec un diagnostic avortement positif dans le cadre de l'utilisation du kit avortement régional FRGDS NA. Forfait applicable de 5 € par animal vacciné limitée à l'année de découverte de la maladie et 50 % de la visite vétérinaire de mise en place.

Programme tremblante et visna-maëdi:

Prise en charge à 50 % des analyses + vacation et actes vétérinaire.

Suivi des pathologies importantes :

Prise en charge à 50 % des analyses préconisées et de la visite conjointe avec votre vétérinaire.

Programme border disease:

Prise en charge totale des analyses dans le cadre d'une expérimentation régionale pour objectiver la présence de ce virus dans les élevages creusois.

Programme autocontrôles chez les producteurs fermiers:

Prise en charge à 50 % des autocontrôles « Hygiène alimentaire ».

Profiter des formations des éleveurs :

Eleveur infirmier de son élevage (examen de l'animal et gestion de la pharmacie).

Billet de garantie conventionnelle :

Il vous permet de discuter avec le vendeur sur le statut sanitaire des animaux. Si vous souhaitez réaliser des analyses complémentaires, une prise en charge de 50 % du montant sera effectuée.

Visite des nouveaux installés :

Présentation des actions sanitaires réglementaires et préventives et de la boîte à outils.

Bénéficier d'un réseau d'alerte sanitaire :

Strongles, myiases et autres maladies vectorielles, gale, faune sauvage...

Testage des béliers:

Prise en charge d'un forfait par élevage : 25 € pour le 1er animal et 20 € pour les suivants dans la limite de 5 animaux.





Accompagnement technique et financier :

Gestion du parasitisme :

Prise en charge à 50 % des coprologies (si prélèvements réalisés individuellement, le mélange est réalisé à Terana Creuse Ajain).

Suivi des avortements (kit régional FRGDS NA):

Prise en charge de 60 € sur le montant des analyses PCR de l'avortée et 30 € des sérologies sur les congénères (Fièvre Q, Chlamydiose, Toxoplasmose).

Prévention sanitaire suite avortements :

Elevage ayant fait avec un diagnostic avortement positif dans le cadre de l'utilisation du kit avortement régional FRGDS NA. Forfait applicable de 5 € par animal vacciné limitée à l'année de découverte de la maladie et 50 % de la visite vétérinaire de mise en place.

Programme paratuberculose :Prise en charge de 2 € par chevrette vaccinée.

Suivi des pathologies importantes: Prise en charge à 50 % des analyses préconisées et de la visite conjointe avec votre vétérinaire.

Programme autocontrôles chez les producteurs fermiers : Prise en charge à 50 % des autocontrôles

« Hygiène alimentaire ».

Profiter des formations des éleveurs :

Eleveur infirmier de son élevage (examen de l'animal et gestion de la pharmacie).

Billet de garantie conventionnelle: Il vous permet de discuter avec le vendeur sur le statut sanitaire des animaux. Si vous souhaitez réaliser des analyses complémentaires, une prise en charge de 50 % du montant sera effectuée.

Visite des nouveaux installés :

Présentation des actions sanitaires réglementaires et préventives et de la boîte à outils.

Bénéficier d'un réseau d'alerte sanitaire : Strongles, myiases et autres maladies vectorielles, gale, faune sauvage...

Section caprine

GDS Creuse est le référent sanitaire animal sur le département, cela permet une centralisation des données et un meilleur suivi collectif

Lors de cas particuliers ou particulièrement importants, en collaboration avec mon vétérinaire, j'appelle GDS Creuse pour connaître les aides techniques et financières.

Paratuberculose caprine

Elle provoque un amaigrissement sans diarrhée des chèvres

Plan de maîtrise:

- → Réduire la contamination de l'environnement par les adultes excréteurs
- → Limiter l'exposition des jeunes aux sources de contamination (matières fécales, colostrums contaminés)
- → Maîtrise de la santé du troupeau (alimentation, parasitisme)
- → Vaccination des chevrettes

Paratuberculose transmission



2 Colostrum - lait

Plan GDS Creuse:

- → Visite de l'exploitation pour identifier les facteurs de risque
- → Prise en charge de 2 € par chevrette vaccinée



Pour plus de renseignements :

→ Marien BATAILLE:
 marien.bataille.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète,
consultez notre site www.gdscreuse.fr:

→ L'onglet « boîte à outils CAPRINS »



Section porcine

GDS Creuse est le référent sanitaire animal sur le département, une centralisation permet données et un meilleur suivi collectif

Lors de cas particuliers ou particulièrement importants, en collaboration avec mon vétérinaire, j'appelle GDS Creuse pour connaître les aides techniques et financières.

Association Sanitaire Porcine de Nouvelle-Aquitaine

Depuis le 18 novembre 2020, l'Association Sanitaire Porcine de Nouvelle-Aguitaine (ASPNA) a été créée. Cette association regroupe et harmonise les activités conduites jusqu'à présent au sein de l'AREPSA (Aquitaine), l'OS Poitou-Charente et les sections porcines des GDS du Limousin. Elle a pour objet la protection de l'état sanitaire et du bienêtre des animaux dans la filière porcine régionale.

Une prophylaxie annuelle sur tous les suidés ou trimestrielle chez les sélectionneursmultiplicateurs et les races locales (Cul noir du Limousin) (prélèvement sanquin sur buvard ou tube sec)

AUJESZKY

Statut « département indemne » Elevage porcin plein-air, sélectionneur multiplicateur, sangliers d'élevage

Dépistage sur 15 reproducteurs, 20 porcs charcutiers ou 15 animaux sevrés

SDRP

Statut « département indemne » Tous les élevages de suidés ayant plus de 5 animaux

Dépistage sur 15 reproducteurs, 10 porcs charcutiers, 10 porcelets ou 10 animaux sevrés Attestation suivi négatif SDRP délivrée par GDS Creuse pour les adhérents ASPNA

S'assurer du statut des animaux avant introduction



Pour plus de renseignements :

→ Dr Boris BOUBET : boris.boubet.gds23@reseaugds.com

→ Aurélie DEFRENAIX : aurelie.defrenaix.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr:

→ L'onglet « boîte à outils PORCINS »



Biosécurité en élevage porcin

- La Fièvre Porcine Africaine étant arrivée aux frontières de la France, le gouvernement a pris le 16/10/2018 un Arrêté Ministériel fixant les conditions de biosécurité en élevage porcin.
- Une formation à réaliser dans le cadre d'une activité commerciale.
- Une obligation réglementaire dans tous les élevages et une mise aux normes à effectuer.









Pour tout rassemblement en Creuse et pour les chevaux bretons, la vaccination grippe est obligatoire



Section équine

GDS Creuse est le référent sanitaire animal sur le département, cela permet une centralisation des données et un meilleur suivi collectif

Lors de cas particuliers ou particulièrement importants, en collaboration avec mon vétérinaire, j'appelle GDS Creuse pour connaître les aides techniques et financières.



Vous détenez au moins 1 équidé...
...vous êtes concerné!

Adhérer à la section équine

- C'est bénéficier de l'aide aux analyses :
- AVE AIE Métrite contagieuse équine Connaître le statut de ses reproducteurs afin de :
 - Protéger son troupeau
 - Protéger les étalons utilisés

Avortements

Repérer la participation d'agents pathogènes (virus, bactéries, parasites) à l'aide d'analyses ciblées.

Parasitisme

Poser un diagnostic parasitaire est indispensable à la bonne gestion du parasitisme et à la prévention de l'apparition de résistances, en concertation avec votre vétérinaire.

- Remboursement de 50 % des frais d'analyse Terana Creuse
- C'est bénéficier de l'aide à la vaccination grippe :

Remboursement de 8 euros sur la vaccination grippe, par an et par animal cotisant sur présentation de la facture acquittée.

Pour tout détenteur d'équidé

La mutuelle équarrissage :

A la douleur de la perte d'un cheval est souvent associée la surprise de devoir payer plusieurs centaines d'euros pour le faire enlever.

Cotiser à la mutuelle équarrissage, c'est bénéficier d'un accompagnement administratif le jour du décès de votre équidé et du **remboursement total des frais d'équarrissage**, le tout pour un montant annuel modéré, avec une franchise d'un mois.

Tous les équidés de plus d'un an au premier janvier de l'année en cours doivent cotiser, les numéros SIRE étant enregistrés au GDS. Les poulains de l'année sont pris en charge par l'adhésion de leur mère.





Pour plus de renseignements :

- → Dr Boris BOUBET : boris.boubet.gds23@reseaugds.com
- → Aurélie DEFRENAIX : aurelie.defrenaix.gds23@reseaugds.com

Pour une information plus complète, consultez notre site www.gdscreuse.fr:

L'onglet « boîte à outils ÉQUINS »



Creuse



Rongeurs



INSECTESDestruction nids de guêpes et frelons



Taupes



Désinfection



Parages / Ecornages

Les + Farago

- Analyse
- Proximité
- Engagement
- Un magasin



Matériel d'élevage Contention - tubulaire clôture électrique - abreuvement...



Qualité de l'eau



Apiculture



Animaux de compagnie

www.faragocreuse.fr

26, rue Alexandre Guillon 23000 GUERET CEDEX Tél.: 05 55 52 82 63 faragocreuse@faragofrance.fr

Une équipe à votre service

